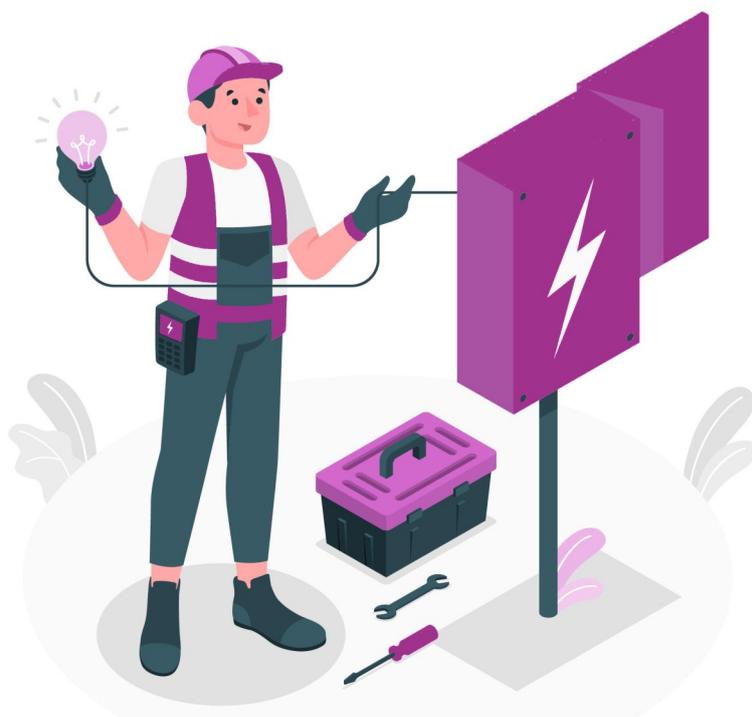


RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONCESSION



DISTRIBUTION PUBLIQUE  
D'ÉLECTRICITÉ

2022



territoire  
d'énergie

VAR • SYMIELEC

## Le mot du Président



L'année 2022 a été marquée par l'augmentation exceptionnelle des coûts d'achat d'électricité et la mise en tension du réseau électrique Français qui a failli déclencher des coupures sur l'ensemble du territoire.

Qui aurait dit que nous serions amenés à traiter de tels sujets en 2022 qui dénotent de crises énergétiques fortes pour notre pays.

Le réseau de distribution fait partie, comme le réseau de transport, de l'ossature indispensable pour permettre à tout un chacun de bénéficier de la fourniture d'électricité.

Dans ces moments difficiles, il convient de s'assurer que le délégataire remplit correctement ses missions de service public et qu'il travaille activement à réaliser les objectifs qui lui ont été assignés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement acté dans le nouveau cahier des charges.

Le réseau de distribution fait partie, comme le réseau de transport, de l'ossature indispensable pour permettre à chacun de bénéficier du confort que procure l'électricité.

C'est dans ce cadre tendu, que le Syndicat a négocié activement en 2023 avec Enedis, pour fixer les objectifs du programme pluriannuel d'investissements 2024-2027 et a obtenu une augmentation des investissements du délégataire de 700 000 € sur 4 ans pour le renouvellement des réseaux HTA.

Je me félicite de cette avancée qui acte la bonne coopération avec les services d'Enedis qui va dans l'intérêt de la fiabilité des réseaux qui profitera aux communes les plus impactées par les problèmes de qualité de la distribution publique d'électricité.

Territoire d'énergie Var - Symielec continue donc à effectuer un contrôle rigoureux du délégataire au profit des communes adhérentes et des habitants de la concession.

Bonne lecture du rapport de contrôle de concession électricité 2022.

**Michel OLLAGNIER**  
Président de TE83 - Symielec  
Adjoint au Maire d'Ollioules

## Carte des Communes adhérentes aux compétences AODE

TE83 - Symielec est l'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité pour 138 communes du Var. La distribution publique d'électricité est confiée au concessionnaire Enedis.

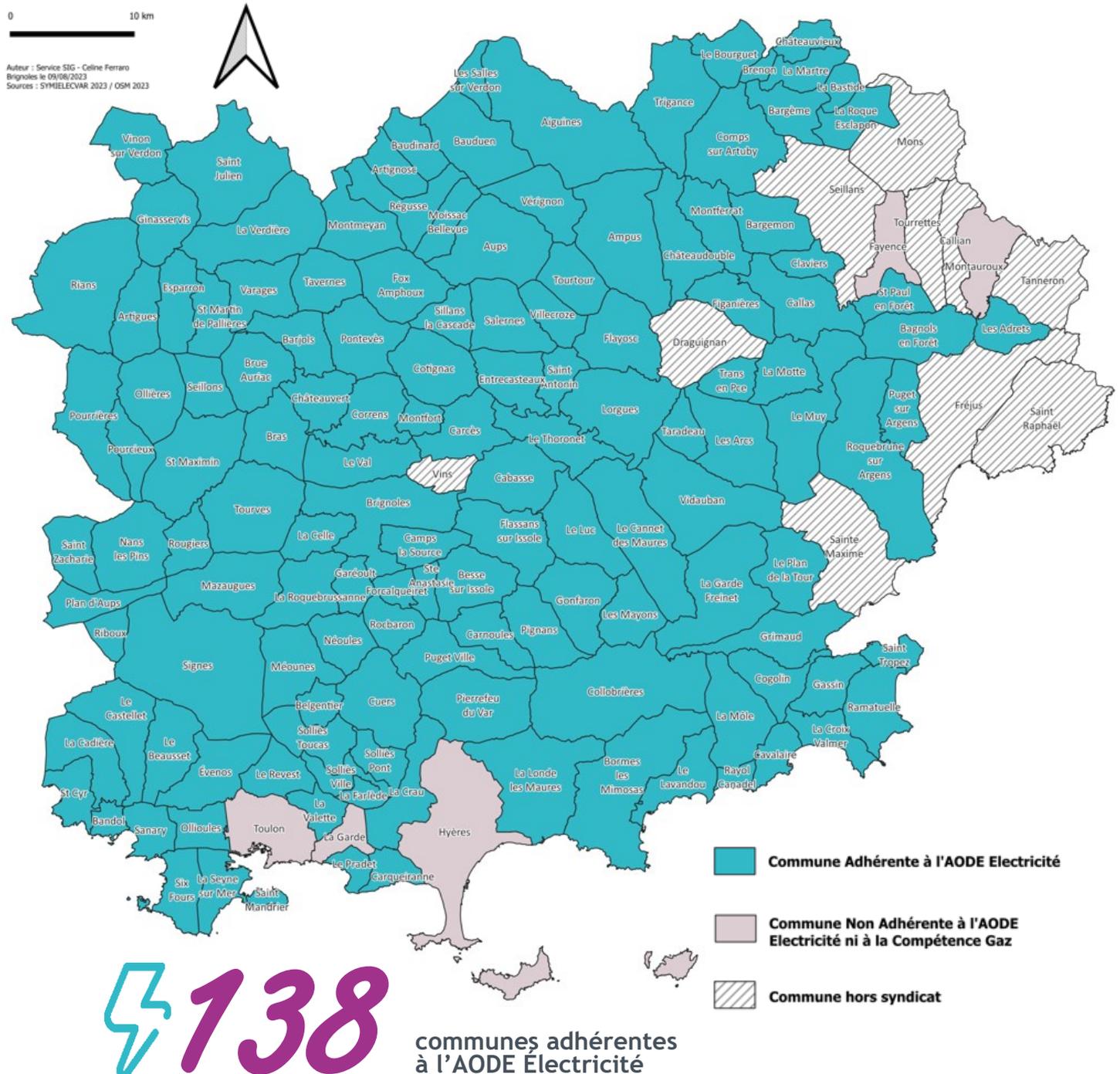
Le présent rapport est élaboré à partir de l'analyse du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) remis par Enedis pour l'année 2022 ainsi que du contrôle en continu effectué tout au long de l'année.

### Le Contrat de Concession

La distribution d'électricité sur le territoire de TE83 - Symielec est confiée à Enedis par un contrat de concession d'une durée de 30 ans.

Date d'entrée en vigueur du contrat : 01/03/2020

La concession du syndicat est composée de 138 communes sur les 153 du département du Var. L'ensemble des communes sont en zone urbaine ce qui signifie Enedis assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux, à l'exception des effacements de réseaux.



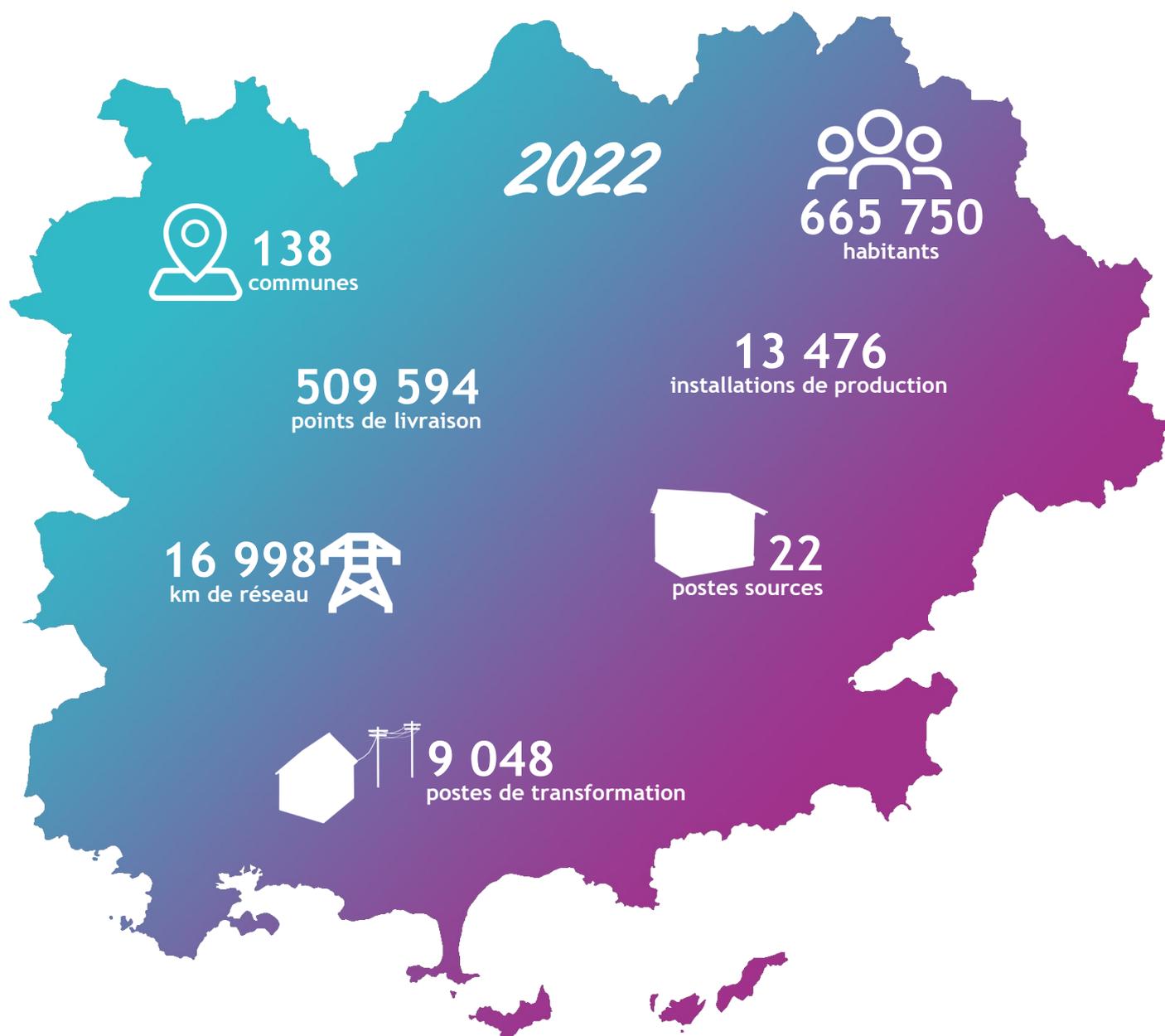
## La distribution publique d'électricité

TE83 - Symielec exerce sur le concessionnaire une mission de contrôle afin de vérifier que les missions de service public fixées par le cahier des charges de concessions sont bien respectées. Les principaux objectifs de ce contrôle sont de veiller sur :

- la conformité technique des projets Enedis
- le contrôle de la qualité de fourniture aux consommateurs (électricité disponible, de qualité et accessible à tous)
- le contrôle des aspects financiers et comptables de la concession
- TE83 - Symielec rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de son concessionnaire.

Ce présent rapport retrace le bilan des actions de contrôle sur l'année 2022.

### Quelques chiffres



## Les faits marquants de l'année 2022

### 31 janvier 2022 :

De fortes rafales de vent, de plus de 130km/heure, ont balayé le Var. Les équipes d'Enedis en Côte d'Azur se sont mobilisées pour réalimenter au plus vite les foyers privés d'électricité.



### 17 février 2022 et 13 décembre 2022 : CCSPL de TE83 - Symielec

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée d'Élus de TE83, de Représentants d'Associations et des Concessionnaires, s'est réunie pour informer les usagers du territoire du bon fonctionnement des services publics de l'Énergie.



### 16 juin 2022 : Réunion TE83 - Symielec / ENEDIS

Les techniciens du Syndicat ont échangé avec les équipes ENEDIS pour faciliter le dialogue et le traitement des affaires Article 8.



### 15 septembre 2022 : Salon SMART ENERGIE

La 3ème édition du Salon de la transition énergétique et de la mobilité durable organisé par TE83 - Symielec s'est tenu à Brignoles. Il a notamment permis à Enedis de présenter les solutions d'accompagnement sur la transition énergétique.



### 27 au 29 septembre 2022 : Congrès FNCCR

Le Congrès de la FNCCR s'est tenu à Rennes, réunissant la quasi-totalité des syndicats d'énergies de France pour traiter des thématiques autour de l'énergie.



### 6 octobre 2022 : Comité de Pilotage annuel

Ce comité organisé une fois par an permet à Enedis de présenter le Compte Rendu d'Activité de Concession (CRAC) de l'année précédente aux élus de TE83 - Symielec et de répondre aux interrogations et remarques.



## Interventions réalisées au titre du contrôle continu

TE83 - Symielec réalise le suivi des réclamations des collectivités ou des particuliers.

Le rôle du Syndicat est également d'assister les communes dans le cas des déplacements d'ouvrages, notamment au regard des financements de ces derniers.



### Remarque :

TE83 - Symielec intervient systématiquement sur demande des collectivités dans tous les domaines en relation avec la concession.

## La vérification des Articles R323-25

La réalisation d'une ligne électrique est subordonnée à la consultation des différentes administrations et concessionnaires qui peuvent être concernés par le projet. TE83 - Symielec peut être amené à émettre des observations.

Cette mission de contrôle est suivie par le Syndicat, car elle permet de s'assurer que le Concessionnaire ne procède pas à des extensions de réseau aérien en zone traitée par TE83 - Symielec pour effacer des réseaux aériens.

Le Syndicat reçoit les « articles R323-25 » avec l'application e-plans, plate-forme de communication créée par Enedis.

Les mairies sont aussi destinataires de ces chantiers via e-plans et sont informées des chantiers Enedis réalisés sur leur territoire.

## La vérification des dossiers d'étude « Appuis Communs »

Lorsque les opérateurs de télécommunications souhaitent utiliser les « appuis communs », poteaux électriques appartenant à la concession, ils doivent signer une convention tripartite avec TE83 - Symielec et Enedis. C'est aujourd'hui le cas avec 9 opérateurs.

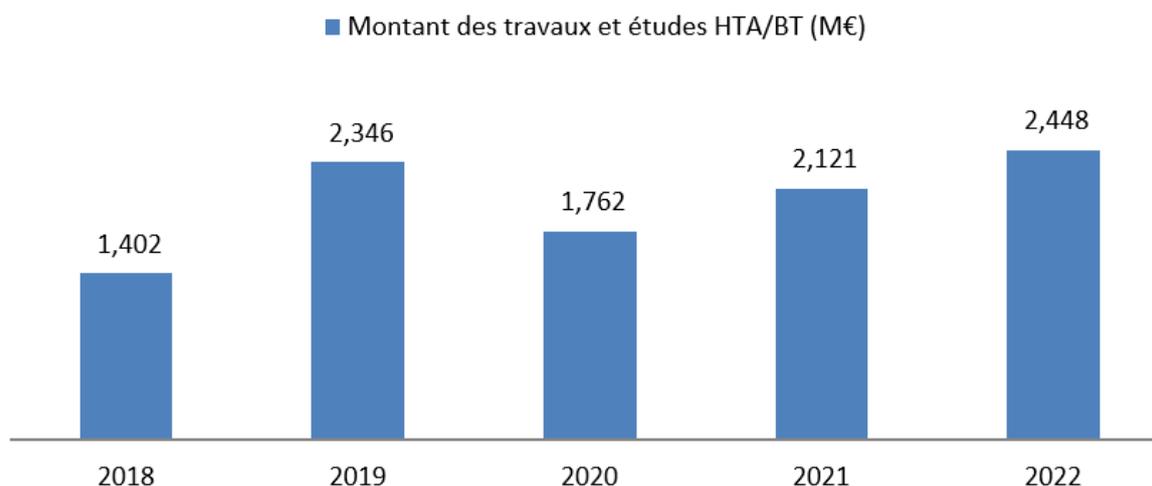
Après plusieurs problèmes de coordination entre les travaux du Syndicat et des opérateurs, il a été décidé en 2021 de contrôler tous les dossiers d'études appuis communs pour éviter que les opérateurs ne développent leur réseau (cuivre, fibre) à l'emplacement où le Syndicat réalise des travaux d'enfouissement.



## Les investissements de dissimulation de TE83 - Symielec

TE83 - Symielec participe aussi, grâce aux travaux de dissimulation des lignes électriques, à l'amélioration de la qualité de distribution électrique. En effet, les réseaux aériens vétustes notamment en fils nus et parfois surchargés, sont remplacés par des lignes souterraines ou en façade avec un calibrage qui permet au concessionnaire d'améliorer les capacités de distribution, particulièrement au titre de la tenue de tension.

### Montant des travaux et études HTA/BT (M€)



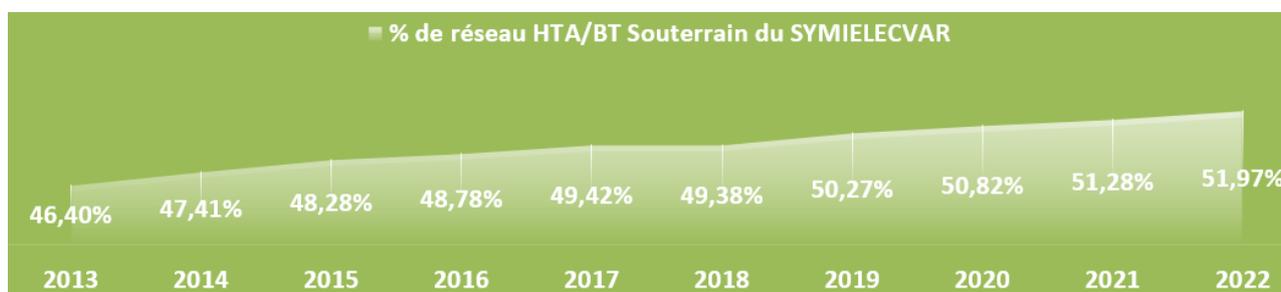
### Les réseaux HTA - BT

Le réseau de distribution publique d'électricité est constitué du réseau haute tension (HTA) 20 000 volts, de postes de transformation HTA/BT et du réseau basse tension (BT) 230/380 volts.

Les limites de propriété sont d'une part les postes sources HTB - HTA (limite entre RTE et ENEDIS) et d'autre part les installations privées du client.

Les branchements sont des organes appartenant au patrimoine de la concession.

Réseau HTA (en km)	2021	2022	Evolution	Réseau BT (en km)	2021	2022	Evolution
Souterrain	4 169,1	4 294,3	3,0%	Souterrain	4 454,2	4 538,9	1,9%
Aérien torsadé	4,82	4,82	0,0%	Aérien torsadé	5 891,6	5 881,9	- 0,2%
Aérien nu	2 158,4	2 144,3	- 0,7%	Aérien nu	137,2	134,0	- 2,3%
Total Aérien	2 163,3	2 149,1	-0,7%	Total Aérien	6 028,8	6 015,9	-0,2%
Total HTA	6 332,4	6 443,4	1,8%	Total HTA	10 482,9	10 554,9	0,7%
Taux HTA Souterrain	65,8%	66,6%	1,2%	Taux BT Souterrain	42,5%	43,0%	1,2%



## Protection des réseaux BT contre les courants de court-circuit

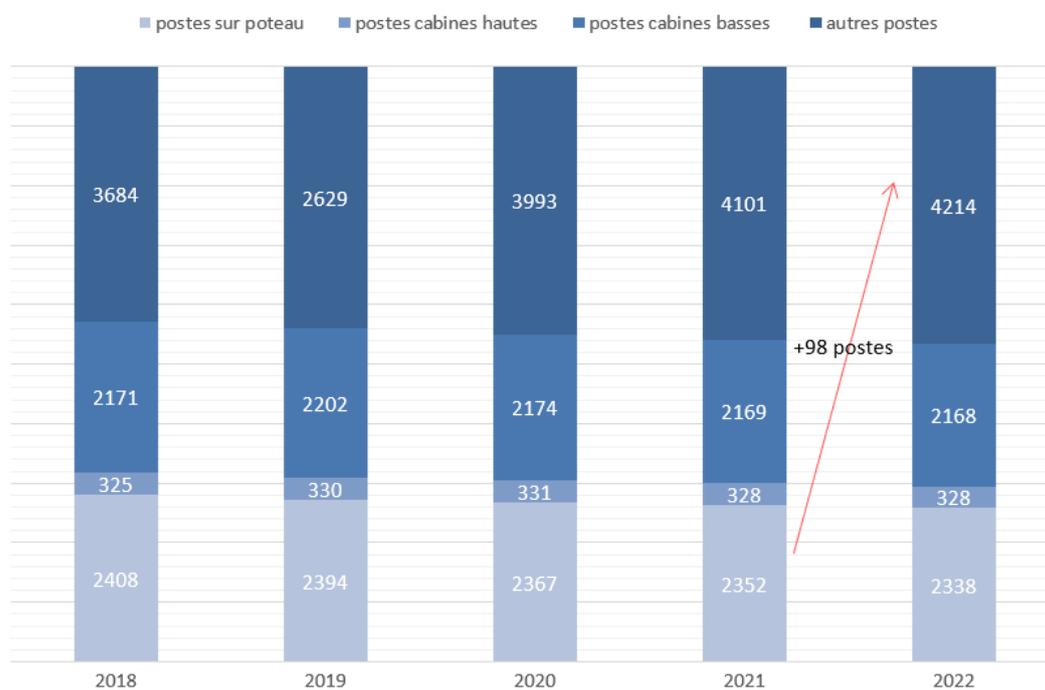
En application de l'Arrêté technique du 17 mai 2001 et de la PRDE D6.2-01 de 2013, les règles de protection contre les courants de court-circuit appliqués par Enedis, sont à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019, applicables lors des travaux sous maîtrise d'ouvrage des AODE, donc du Syndicat.

## Évolution du nombre de postes de transformation HTA/BT

Les postes de transformation, dits aussi postes de distribution publique, assurent le lien entre le réseau HTA et le réseau BT via un transformateur qui va diminuer la tension.

La concession dispose en 2022 de **9 048** postes de distribution publique. Parmi ces postes, **7 833** sont situés sur des communes urbaines et **1 215** sur des communes rurales.

## Répartition des postes sur la concession



La principale augmentation du nombre de postes se fait sur les « autres postes » qui représentent notamment les postes préfabriqués, maçonnés ou postes intégrés dans un bâtiment ce qui tend à supprimer les postes beaucoup plus anciens qui commencent pour certains à atteindre leur âge limite.

Enedis renouvelle et modernise les ouvrages de la concession selon des critères de qualité d'alimentation électrique. Comme cela a été étudié lors des échanges pour le renouvellement du contrat de concession, le génie civil des postes en cabines hautes ne génèrent aucun incident sur le réseau. Quant aux transformateurs logés dans ces postes, ils ont fait l'objet de remplacement lors de mise en conformité (PCB par exemple) ou d'opérations de renouvellement.

En revanche, d'un point de vue esthétique, les postes cabines hautes ont bien été intégrés, à la demande de TE83 - Symielec, dans la convention d'intégration des ouvrages dans l'environnement (article 8) et bénéficient d'une participation financière du concessionnaire de 40% sur les opérations engagées par le Syndicat visant à leur remplacement.

### Conclusion :

- Augmentation du réseau HTA : + 111 km
- Augmentation du réseau BT : + 72 km
- Augmentation des postes DP HTA/BT : + 98 unités

En 2022, plus de nouveaux postes HTA/BT ont été implantés qu'en 2021 (85 en 2021).

- Part des réseaux HTA et BT souterrains : 51,97 %

## Schéma Directeur des Investissements et Plan Pluriannuel des Investissements

Le nouveau schéma directeur d'investissements (SDI) de la concession a pris effet en 2020 pour une durée de 30 ans. Le PPI 2020-2023 fait l'objet d'un suivi annuel dans le CRAC. Ci-après, un résumé des valeurs repères relatives d'une part au SDI et d'autre part au premier PPI (Plan Pluriannuel des Investissements).

Le nouveau contrat SDI signé en 2020 intègre un SDI ayant pour ambition :

- d'améliorer durablement la qualité de fourniture en accroissant notamment la résilience du réseau face aux aléas climatiques, les parties partagent l'ambition, au terme du contrat, d'une valeur repère de critère B de 74mn moyenné sur 5 ans hors événements exceptionnels, hors événements d'ampleur (par exemple les inondations) et hors RTE, à mode de calcul équivalent. En outre, les parties partagent l'intérêt de faire des points d'étape au cours du contrat :
  - à 10 ans : 82 minutes moyennées sur 5 ans
  - à 20 ans : 78 minutes moyennées sur 5 ans
- d'améliorer durablement la tenue de tension des clients BT en renforçant le réseau de distribution.
- de ne pas dépasser les 3% de clients mal alimentés en tenue de tension
- d'éradiquer la quasi-totalité des réseaux aériens nus BT
- de traiter à minima 400 km de réseaux HTA aériens situés dans un environnement à risque
- de renouveler au moins 85% des CPI HTA
- de renouveler à minima 200 km de réseaux souterrains BT d'ancienne génération

Leviers SDI	Type de réseau concerné	Stock CRAC 2018	Repères à 30 ans	Stock CRAC 2022
Amélioration de la qualité de tension	Clients mal alimentés (CMA)	19 507 CMA	Ne pas dépasser les 3% de CMA en tenue de tension	9 582 CMA 1,89% (Paramètres 2022)
Résorption des ouvrages aériens	Réseaux aériens nu BT	147 km	Eradiquer la quasi-totalité	133,0 km (-9,5%)
	Réseaux aériens HTA dans un environnement à risque	1 043 km	Traiter à minima 400 km de réseaux prioritaires	995 km Réalisé : 48 km
Renouvellement des réseaux urbains incidentogènes	Réseaux souterrains HTA CPI	163 km	Eradiquer à minima de 85% des CPI HTA	114 km (-30,1%)
	Réseau souterrains BT d'ancienne génération	1 488 km	Renouveler à minima 200 km prioritaires	437 km (- 1021 km suite à fiabilisation cartographique) Renouvellement : 30 km

Critère B Hix hors RTE	Moyenne 2014-2018	Moyenne sur 5 ans	Moyenne 2018-2022
10 ans après la signature	86 min	82 min	71,8 min
20 ans après la signature		78 min	
Au terme des 30 ans		74 min	

# La Concession de distribution publique d'Électricité

## Engagement financier prévisionnel

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession (M€)	Valeurs indicatives (annexe 2A)	Réalisé 2020 - fin 2022
Renouvellement des réseaux HTA souterrains (CPI)	4,5 M€	8,42 M€
Renouvellement des réseaux BT souterrains incidentogènes (CPI et neutre périphérique)	5,8 M€	4,93 M€
Renouvellement de réseaux aériens HTA à risques avérés	6,15 M€	5,33 M€
Renouvellement de réseaux BT aériens nus	0,59 M€	0,55 M€
Renforcement	18,15 M€	18,59 M€
<b>Total de l'engagement (M€)</b>	<b>35,2 M€</b>	<b>37,82 M€</b>

Cibles techniques sur les priorités de la concession	Prévus sur la période du PPI 2020-2023	Réalisé 2020-2022 (PPI seul)	Réalisé 2020-2022 (toutes finalités confondues)
Renouvellement d'environ 53 km de réseaux HTA aériens sensibles aux aléas climatiques	53 km	22,6 km	36,3 km <i>Autres finalités : 5 km de restructuration réseau et 9 km de renforcement</i>
Renouvellement d'environ 29 km de réseau HTA souterrain en isolation CPI	29 km	38,2 km	38,9 km
Renouvellement d'environ 27 km de réseau BT souterrain en isolation CPI ou neutre périphérique	27 km	23,4 km	26 km <i>Autres finalités : déplacement d'ouvrage et renforcement</i>
Remplacement d'environ 10 km (volume prenant en compte les chantiers multi finalités) de fils nus BT en souterrain ou en torsadé façade lors de programmes annuels	10 km	4,2 km	10,4 km <i>Autre finalité : 2,5 km en déplacement d'ouvrage et 2,2 km en article 8</i>

### Conclusion :

Pour cette troisième année du PPI, les valeurs d'investissements sont élevées. Environ 107 % des investissements du PPI ont été réalisés.

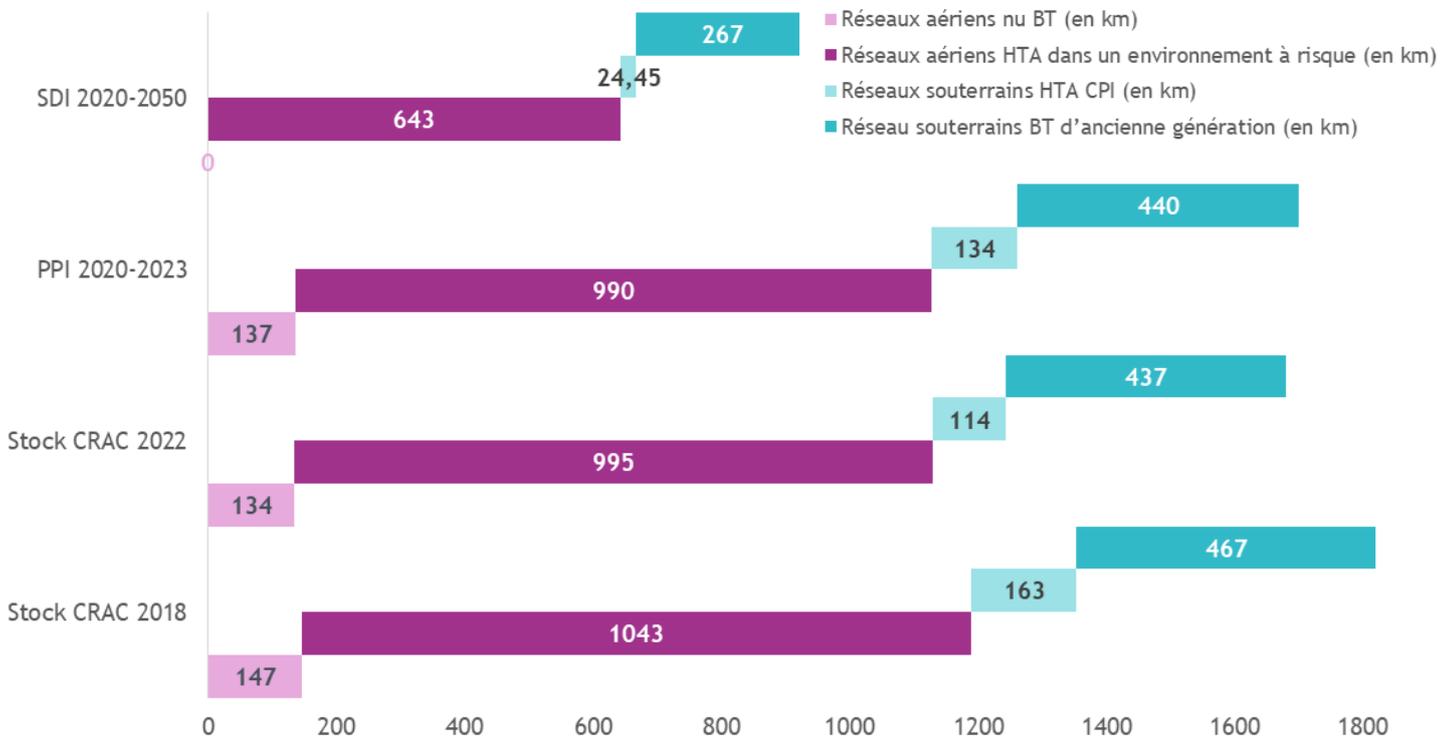
Le renouvellement des réseaux HTA aériens sensibles aux aléas climatiques est un retrait par rapport à l'objectif mais devrait être approché en 2023 toutes finalités confondues.

Les autres cibles techniques sont soit en avance sur l'objectif soit en ligne pour être atteint fin 2023.



## Suivi du PPI—SDI

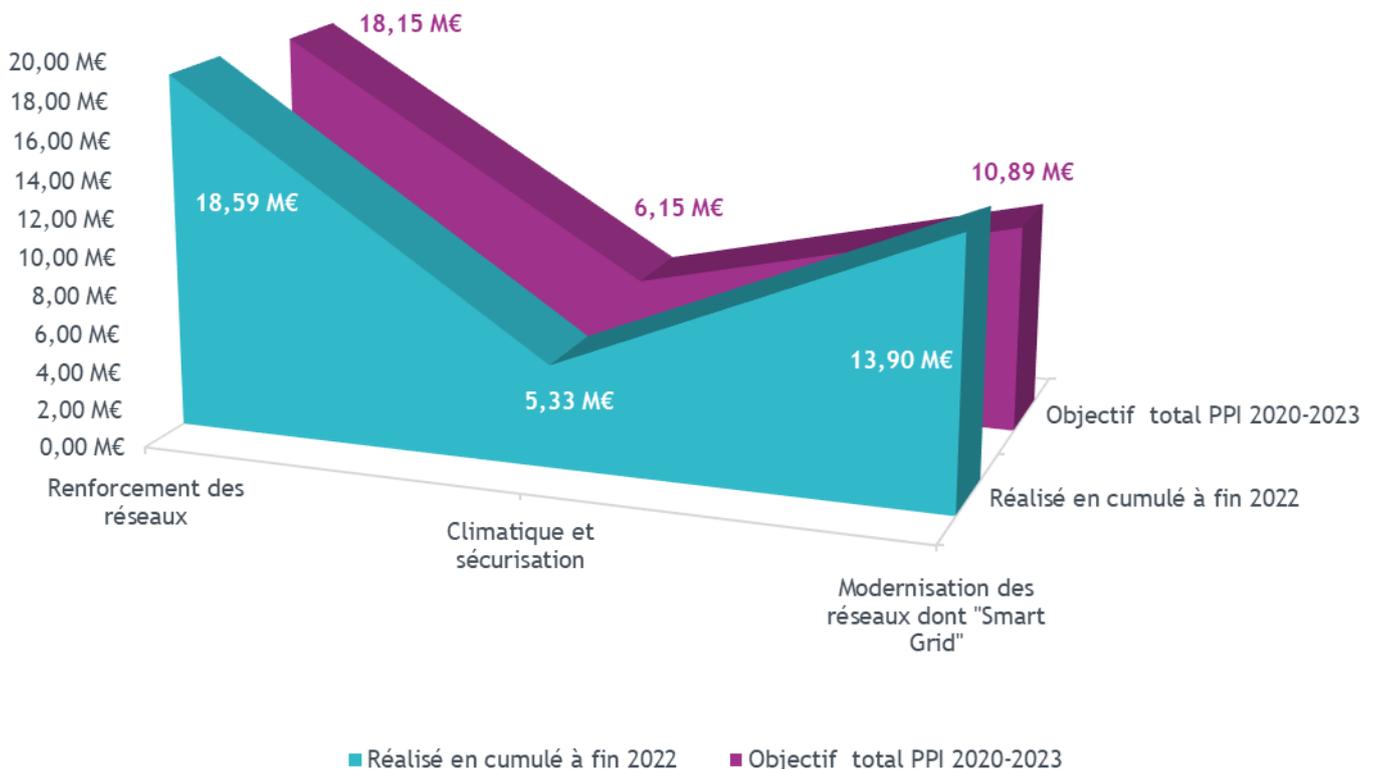
Le graphique ci-dessous représente les objectifs fixés pour améliorer la performance du réseau électrique.



## Investissements Enedis - Objectifs PPI 2020-2023

Le Concessionnaire Enedis s'est engagé pour renforcer et moderniser le réseau pour un montant de **35,2 millions d'euros** dans le PPI de la période 2020-2023.

Les investissements cumulés à fin 2022 représentent **107 %** des objectifs du PPI soit **37,82 millions d'euros**.



## Le décret qualité - l'indice local

Dans la mission d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, le concessionnaire Enedis s'est engagé à fournir à ses clients de l'électricité de qualité dans sa globalité. Un décret dit « qualité » a été publié pour encadrer réglementairement cette distribution d'énergie. Par application de l'arrêté du 16 septembre 2014 reconnaissant la méthode d'évaluation de la tenue globale de la tension élaborée conjointement par la FNCCR et Enedis.

La qualité des réseaux s'apprécie selon deux composantes distinctes : La continuité de fourniture (coupures et critère B) et la tenue de tension

L'indice local a pour objet d'évaluer, sur le territoire départemental desservi par Enedis, plusieurs facteurs dits d'influence qui enrichissent l'évaluation statistique du taux de clients dits « mal alimentés ».

Ce calcul prend en compte 5 facteurs pondérés. Pour chaque facteur d'influence, un nombre de points est attribué à chaque département en fonction du rang obtenu par rapport aux autres départements desservis, divisé par 10.

Ci-dessous le tableau récapitulatif du nombre de points obtenus par le département du Var :

Paramètres	Valeurs 2022	Points	Poids	Points pondérés
Nombre de CMA de l'exercice considéré <i>Résultats CMA données par l'outil GDO-SIG</i>	1,37%	9,2	70%	6,44
Chutes de tension HTA <i>% de postes HTA/BT du département au droit desquels la chute de tension HTA &gt; 5%</i>	1,17%	7,2	10%	0,72
Prises des transformateurs HTA/BT <i>% de transformateurs HTA/BT du département avec une prise optimisée à 5% dans le modèle de calcul</i>	2,30%	8,7	10%	0,87
Résidences secondaires (RS) <i>(Nombre RS INSEE / Nombre total Résidences INSEE) x (Nombre RS INSEE - Nombre RS SIG) / 1000</i>	21,522	9,2	5%	0,46
Réclamations <i>Nombre de réclamations avérées en tenue de tension non identifiées par l'outil GDO-SIG (dans le département, pour 1000 clients)</i>	0,033	6,9	5%	0,35
<b>Total des points pondérés du département = Indice Local</b>				<b>8,84</b>

En 2022, cet indice local pour le département du Var est de **8,84**.

Cet indice sert à déterminer les territoires qui sont éligibles à un programme d'amélioration de la qualité. Le seuil de référence de cet indice est de **8**.

L'indice du Var est donc au-delà du seuil et est en conséquence éligible à un programme d'amélioration qu'Enedis doit proposer avant le 30 septembre 2023. En 2021, l'indice local sur le département du Var était de **8,79**.

### Conclusion :

Pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive l'indice du Var est au-delà des seuils malgré l'application des programmes d'amélioration. Il est à noter que cet indice ne mesure pas les résultats du département du Var mais leur interclassement par rapport aux autres départements français. Avec des caractéristiques bien particulières comme le 1<sup>er</sup> département le plus boisé de France, une forte dynamique de développement, un taux de résidences secondaires élevé et une importante activité touristique, le département du Var est régulièrement mal classé.



## La continuité de fourniture, une nette amélioration

La continuité d'alimentation est caractérisée par des indicateurs que subit un client au cours d'une année :

Le nombre de coupures longues (+ de 3 minutes), la durée cumulée maximale, le nombre de coupures brèves (entre 1 seconde et 3 minutes)

Le **critère B** correspond au temps de coupure moyen en basse tension, exprimé en minutes, que subit un abonné. Il se décompose en deux parties :

- Critère B TCC hors RTE toutes causes (incluant toutes les coupures du réseau d'ENEDIS y/c causes climatiques)
- Critère B HIX hors causes exceptionnelles (événement climatique, etc)

**En 2022**, le critère B TCC hors RTE = **77,0 minutes** (contre 69,1 min en 2021) et le critère B HIX hors RTE = **76,7 min** (56,3 min en 2021).

Critère B TCC hors RTE national : **64,1 minutes** (59,9 minutes en 2021)

## Indemnités forfaitaires

Les clients qui subissent plusieurs heures de coupures sont dédommagés par Enedis selon la règle suivante :

- P < 36kVa : 2 € HT par kVa de puissance souscrite par tranche de 5h de coupure.
- P > 36kVa : 3.5 € HT par kVa de puissance souscrite par tranche de 5h de coupure.

Pour les consommateurs HTA : 3.5€ HT par kW de puissance souscrite par tranche de 5h de coupure.

## Une durée de coupure hors causes exceptionnelles qui augmente fortement (passage de 59,2 min à 95,1 min)

L'évolution du critère B depuis 2018 était globalement en amélioration mais en 2022 il s'est fortement dégradé.

Concernant l'année 2022, le Critère B incident Hix est fortement marqué par les incidents HTA avec près de 78% du temps de coupure moyen.

A noter la forte canicule de l'été 2022 qui compte pour presque 9 mn de critère B incident HTA sur la concession (impact sur les câbles d'ancienne génération). Contrairement à 2022, les années 2020 et 2021 étaient plutôt clémentes sur le plan climatique.

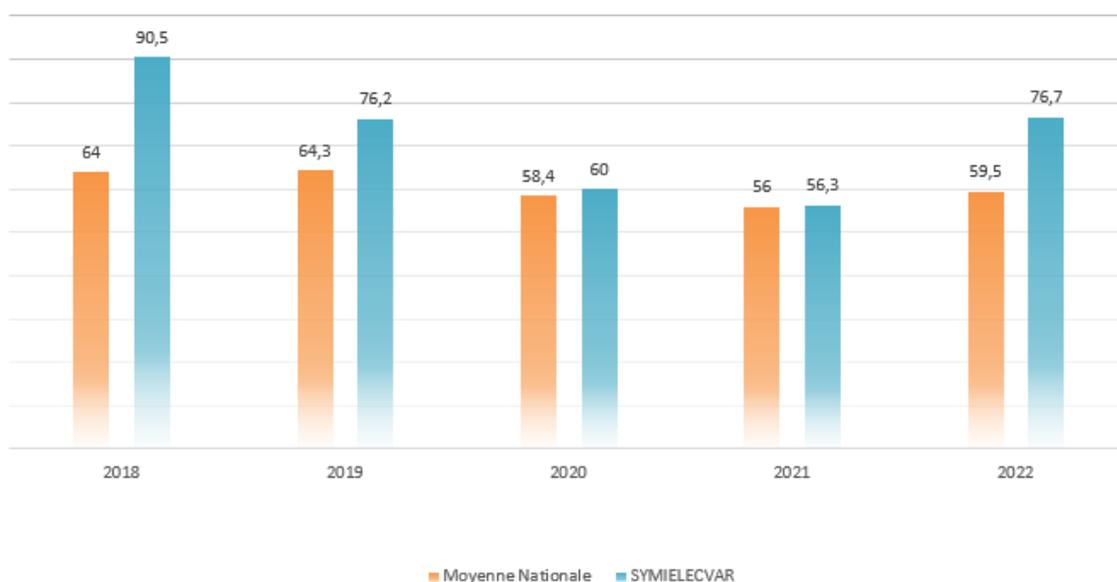
1 Incidents RTE, le 08/09/22, compte pour près de 13mn de critère B TCC, un autre le 06/07 pour 4 mn.

On note également une incidentologie Postes Sources de l'ordre de 2,5 mn en moyenne sur le territoire de l'AODE, et près de 4 mn en 2022.

De plus, une fausse manœuvre a conduit à un déclenchement au poste de Six-fours et compte pour presque 1 mn de critère B PS.

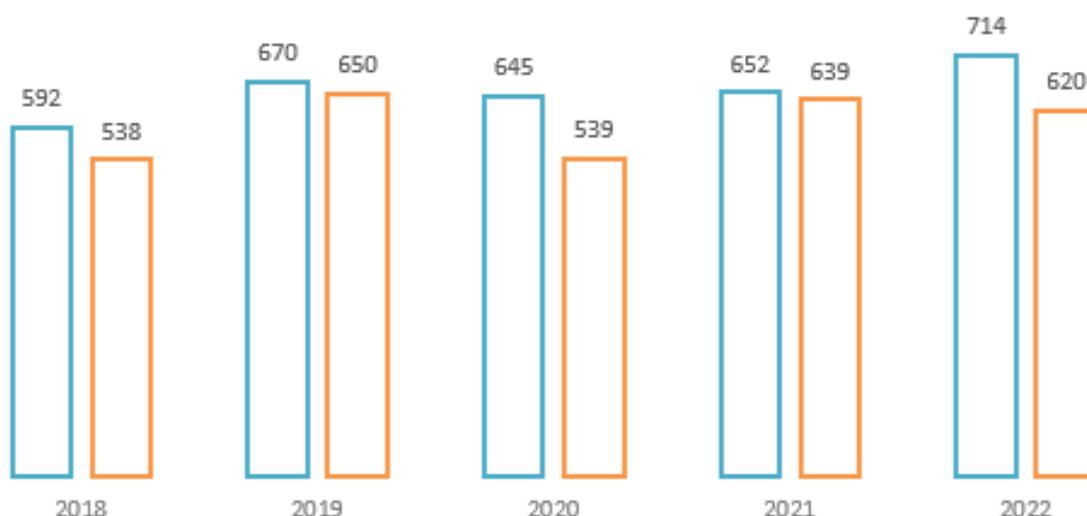
2 défaillances du système de protection du poste de Puget et une autre au poste de Janas comptent également pour 1,5 mn.

### CRITÈRE B HIX HORS INCIDENTS RTE



## Nombre de coupures

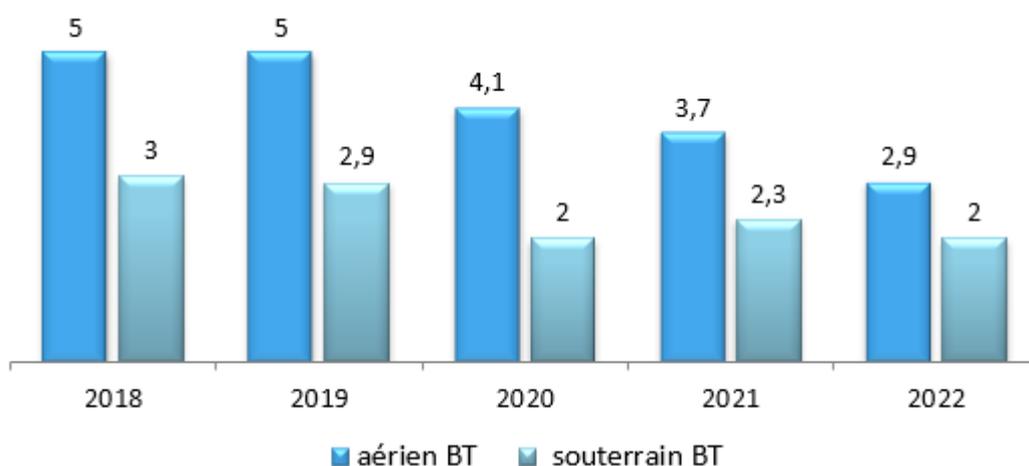
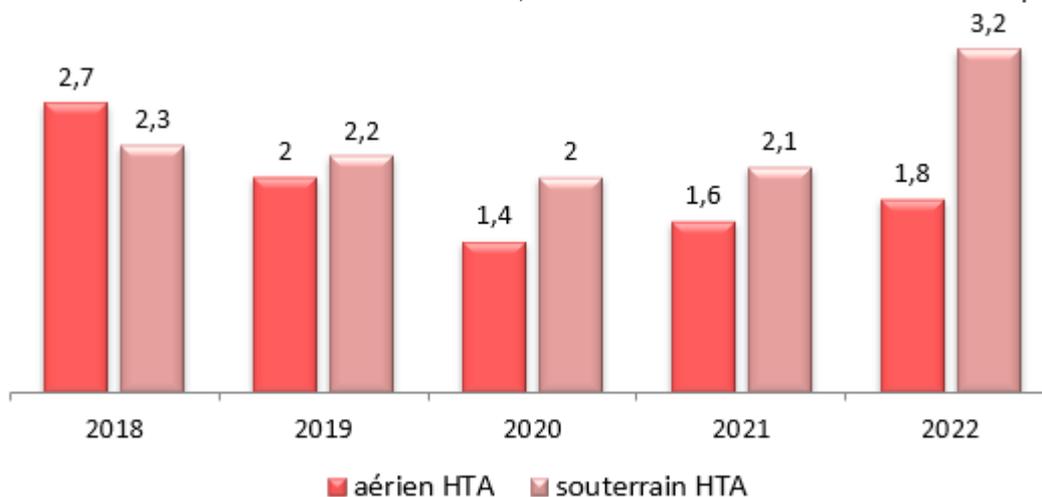
■ Nombre de coupures pour travaux sur réseau HTA ■ Nombre de coupures pour travaux sur réseau BT



Pour rappel les Travaux Sous Tension (TST) peuvent s'avérer irréalisables pour des raisons d'ordre électrique (sécurité), mécanique (tenue d'un des éléments du support) ou atmosphérique (mauvaise météo).

## Nombre d'incidents pour 100 km de réseau

Nous constatons une **baisse** des incidents sur le réseau BT, ce sont les réseaux **souterrains HTA** les plus incidentés en 2022.



## La Qualité de Fourniture

### Liste des 15 départements HTA les plus impactant en termes de CMA en 2021

Départements HTA	CMA 2022
<b>REGUSS</b>	379
<b>BELGEN</b>	363
<b>GINASS</b>	332
<b>OLLIER</b>	318
<b>NANS</b>	304
<b>THORON</b>	276
<b>POURRI</b>	246
<b>RIANS</b>	243
<b>PUGET</b>	227
<b>CAMPS</b>	224
<b>COUCHO</b>	193
<b>ANASTA</b>	193
<b>ROUGIE</b>	188
<b>CAMPEA</b>	166
<b>GOLF</b>	166
<b>Total des 15 départements</b>	<b>3 818</b>

Ci-contre, les départements étant dans le **TOP 15** des départements HTA créant le plus de CMA sur la concession, ces départements totalisent **3 818 CMA** sur les **9 582 CMA** de la concession, soit **40 %**.

Parmi ces 15 départements, 11 étaient déjà présents en 2021 (en **rouge**).

Le nombre de CMA est important, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2014 reconnaissant la méthode d'évaluation des chutes de tension sur les réseaux publics de distribution d'électricité, le département du Var, va bénéficier d'un programme d'amélioration élaboré par le concessionnaire et soumis à l'AODE avant le **30 septembre 2023**.

**Le syndicat demande à Enedis d'agir en priorité sur les portions de réseaux HTA et BT rattachées à ces départements HTA afin de résorber les CMA sur la concession.**

### Les départements les plus impactant en terme de Coupures Longues (CL) HTA

TE83 - Symielec suit l'évolution des 15 départements HTA ayant le plus de coupures longues HTA et touchant le plus de clients BT :

Nom du département	2021	Nom du département	2022
<b>GARONN</b>	19 639	<b>BELGEN</b>	27 803
GREOUX	12 359	MIRAMA	9 462
<b>FAVIER</b>	10 193	<b>MASCAR</b>	8 402
<b>ROUBAU</b>	9 908	<b>GAREOU</b>	8 148
POURRI	8 352	PINMER	8 146
PRONDE	8 340	PONTEV	8 118
SUPIER	8 242	ANASTA	7 592
BOUVER	8 226	BREGAN	7 174
GAREOU	7 396	BARRAG	7 103
COMPS	7 215	HOTEF1	7 003
GONFAR	6 845	LAMOLE	6 550
GINEST	6 646	BELLEV	6 167
<b>LIEUTE</b>	5 806	<b>GARDE</b>	6 152
<b>PARDIG</b>	5 761	<b>TRANS</b>	6 116
CLOSDU	5 757	<b>ROUBAU</b>	6 106
	<b>130 685</b>		<b>130 042</b>

Les **15 départements** impliquant le plus de coupures longues totalisent **130 042 clients coupés**.

Les départements inscrits en **rouge** sont ceux qui étaient présents l'année précédente.

1 incident HTA = 1000 clients coupés

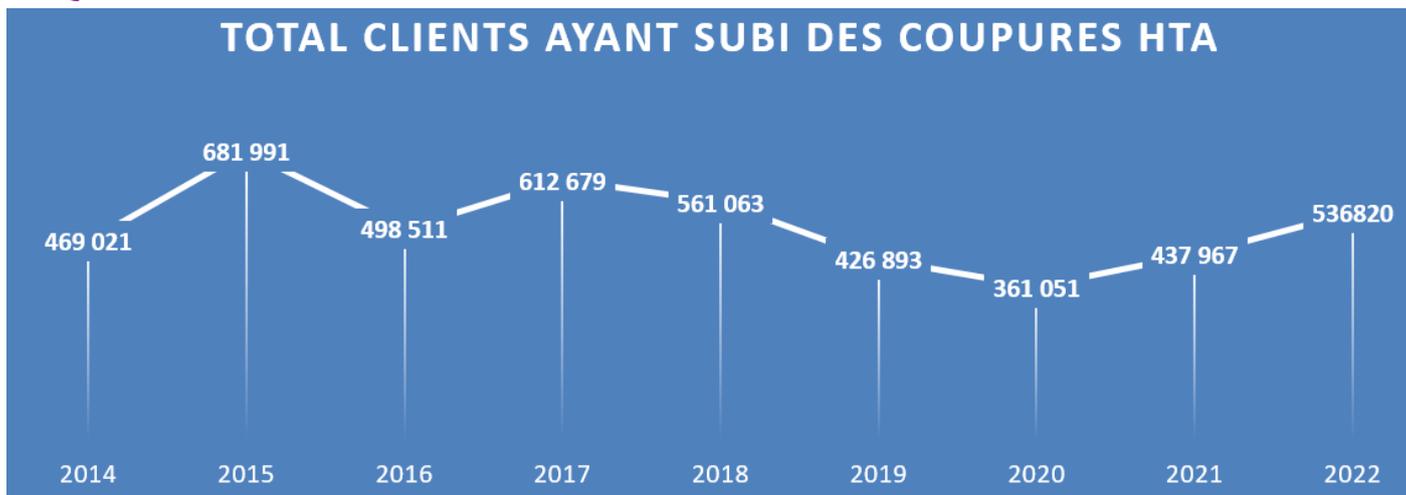
1 incident BTA = 30 clients coupés

Le syndicat constate que **2** départements sont encore présents en 2022.

Ces 15 départements représentent **24 %** des clients coupés.

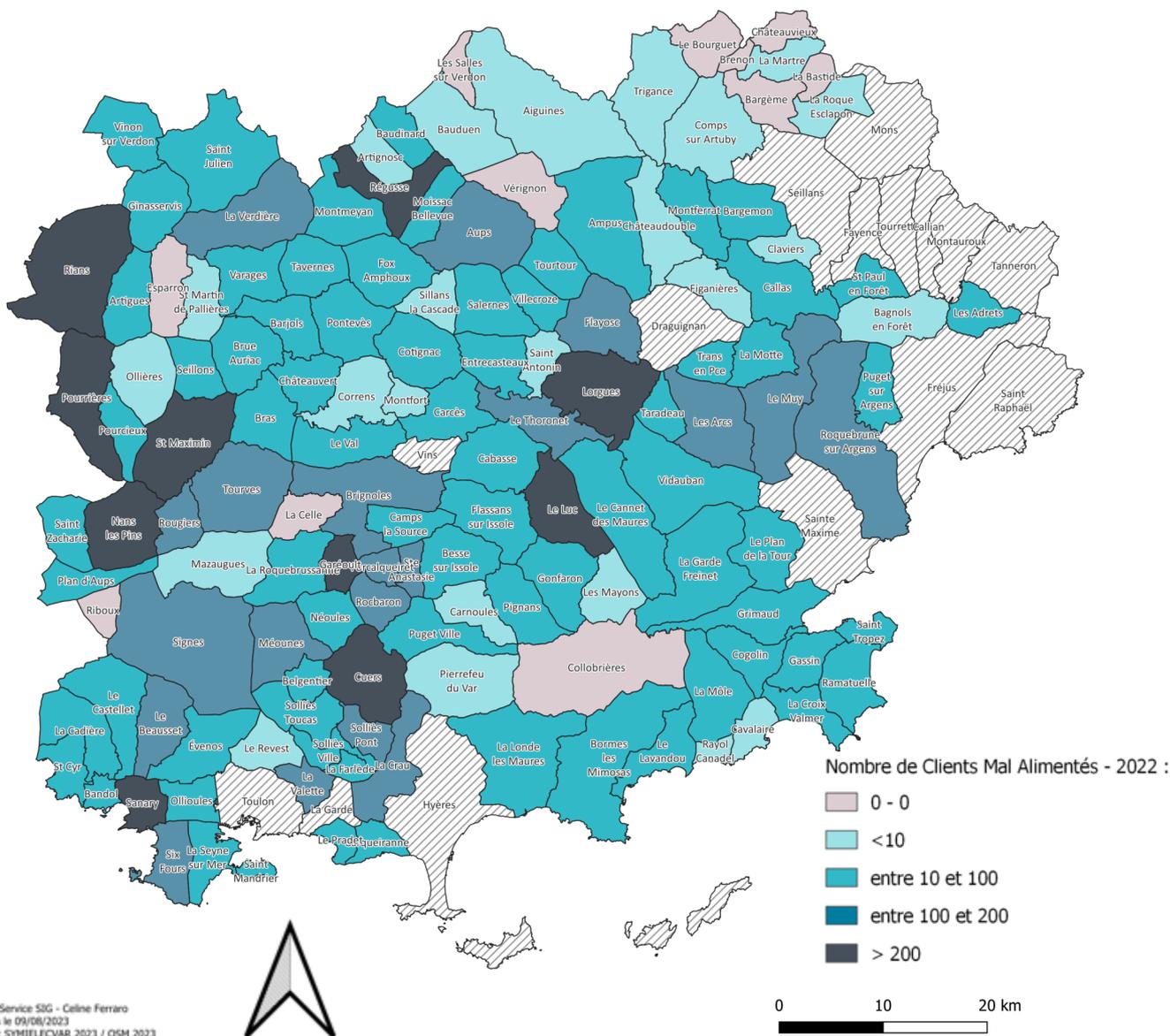
## La Qualité de Fourniture

### TOTAL CLIENTS AYANT SUBI DES COUPURES HTA



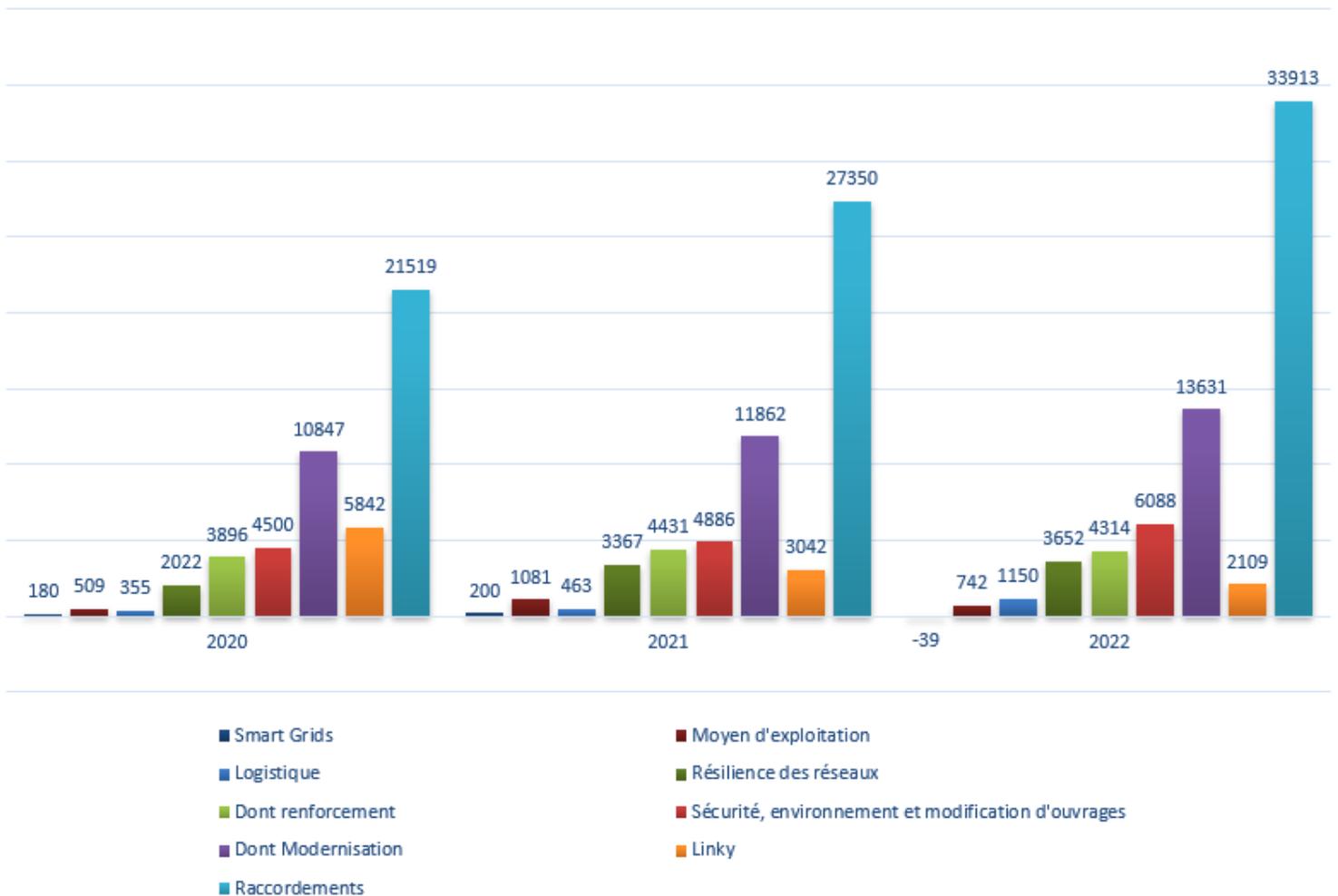
Les clients coupés sont **plus nombreux avec 98 853 clients coupés** de plus en 2022 qu'en 2021.

Le syndicat constate que le nombre de coupure est dans **la moyenne basse des années précédentes**.



## Les Investissements

### Répartition des investissements ENEDIS (en k€)



Le niveau d'investissement sur le territoire de la concession est en augmentation avec 65,6 M€ investis par Enedis en 2022 contre 56,7 M€ en 2021.

Nous observons encore cette année une belle dynamique des raccordements des consommateurs et producteurs sur le territoire et plus particulièrement les producteurs HTA (+ 6,5 M€).

Les investissements sur la modernisation et les renforcements des réseaux sont en augmentation de 1,6 M€.

Le déploiement massif des compteurs Linky est terminé, c'est la raison pour laquelle nous enregistrons une baisse de ces dépenses de 0,9 M€ en comparaison avec 2021.

Dans le Var, en 2022, Enedis a investi 7,5 M€ dans ses postes source afin d'accompagner la Transition Ecologique notamment en raccordant de nouveaux producteurs mais également en modernisant ses installations par de nouveaux systèmes numériques.

La moitié de ces investissements a été consacrée à la poursuite de la construction du poste source de Rocbaron qui permettra de fiabiliser et sécuriser l'alimentation électrique du centre Var.

Par ailleurs, plus de 20 % des investissements ont été consacrés à la modernisation des postes sources.

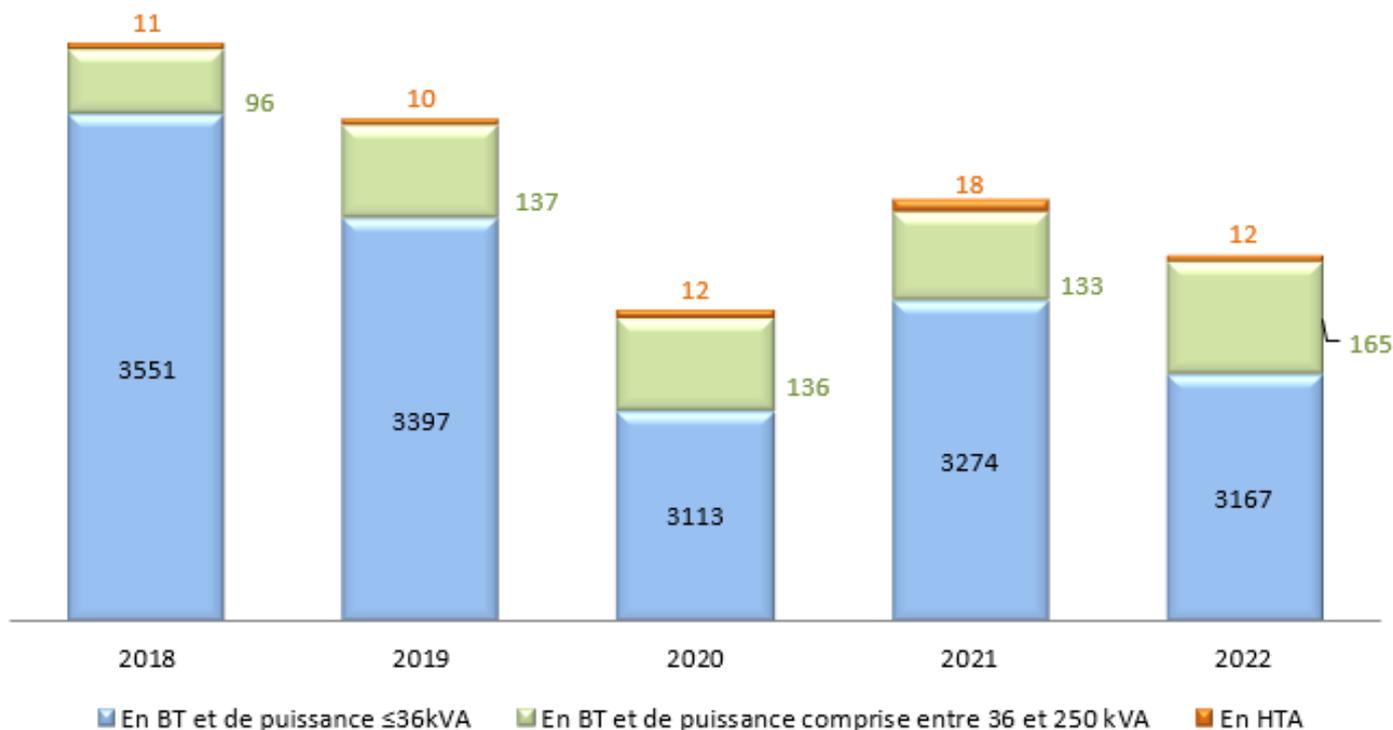
De plus, Enedis participe aux travaux d'aménagement esthétique et de qualité du réseau réalisés par le Syndicat. En 2022, ce sont 744 k€ qui ont permis la réalisation de certains travaux sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat conformément à la convention dite « Article 8 ».

## Les Branchements

Les branchements réalisés par Enedis sont en baisse de **3,3 %** cette année.

Les collectivités, impactées financièrement par les demandes de raccordement depuis 2009 et l'application de la loi SRU, sont plus attentives lors de la délivrance ou non de l'autorisation d'urbanisme car une participation peut leur être répercutée en fonction du type de raccordement à hauteur de 60% du montant des travaux d'extension du réseau.

Le Syndicat constate une diminution des branchements BT par rapport à l'année 2021.



## Installation des compteurs LinkyTM

Dans le cadre de sa mission de service public et de la modernisation du réseau de distribution d'électricité, Enedis a mené à bien le déploiement généralisé des compteurs LinkyTM, démarré depuis 2015 et arrivé à son terme à la fin de l'année 2021. Des marchés de pose associés à ce déploiement se sont prolongés jusqu'en juin 2022.

Ainsi à fin 2022, Enedis a installé 35,7 millions de compteurs LinkyTM, ce qui représente 92 % de foyers équipés.

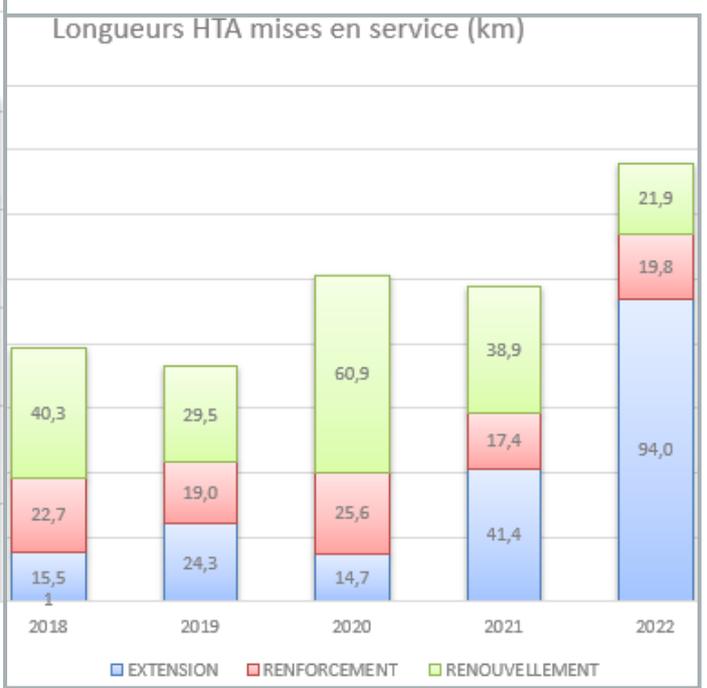
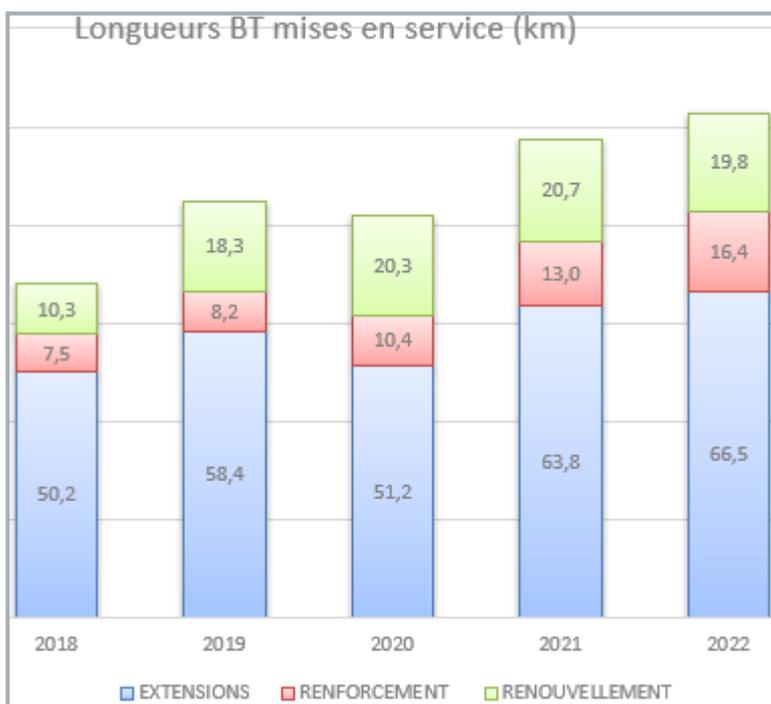
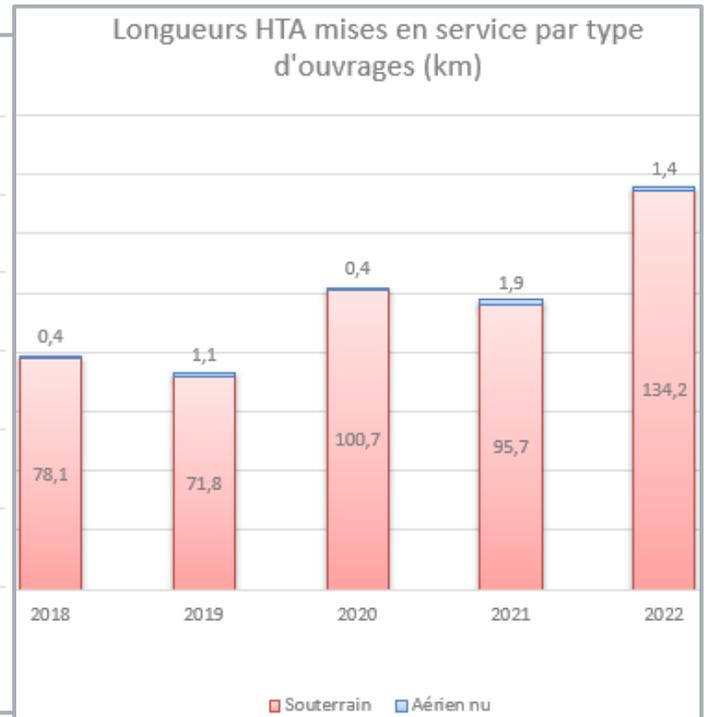
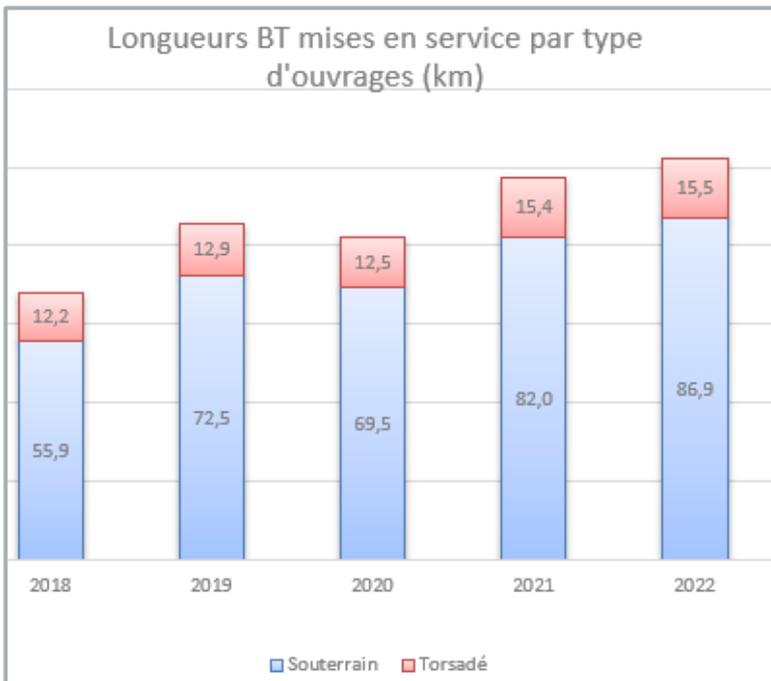
La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a dressé un bilan positif de ce déploiement, le considérant comme un succès industriel majeur pour notre pays ; dans sa délibération du 24 février 2022, elle a défini les futurs objectifs post-déploiement.

Les compteurs LinkyTM permettent de faire entrer la France dans une nouvelle ère, la France électrique. Cet outil devenant un levier concret pour la transition écologique dans les territoires : suivi de la consommation et accès à des offres fournisseurs innovantes, pilotage de la recharge des véhicules électriques, développement de l'autoconsommation avec un seul compteur qui compte la production et la consommation du client, etc.

COMPTEURS LINKY	2022
TAUX DE POINT DE LIVRAISON EQUIPES DU LINKY	93,70 %
NOMBRE DE POINT DE LIVRAISON EQUIPES DU LINKY	487 781 / 509 594
NOMBRE DE COMMUNES CONCERNEES PAR LE DEPLOIEMENT	138 / 138
NOMBRE DE POINT DE LIVRAISON OUVERTS A TOUS LES SERVICES LINKY	486 368 / 487 781
NOMBRE DE POINT DE LIVRAISON OUVERTS A TOUS LES SERVICES LINKY ASSOCIES A UN COMPTE CLIENT	27 063 / 486 368

## Technique discrète

Enedis privilégie la technique discrète et l'enfouissement conformément à l'article 4 de l'annexe 1 du cahier des charges qui prévoit l'obligation pour le concessionnaire de réaliser les travaux en technique discrète avec un pourcentage minimal de 70% en agglomération. Enedis participe également à hauteur de 40 % pour les travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement entrepris par TE83 - Symielec et à 50 % lorsque ces derniers contribuent à amélioration de la qualité de fourniture.



## Élagage

Cette partie de l'exploitation du Concessionnaire est essentielle pour la bonne qualité de la distribution d'électricité. En effet, les coupures brèves subies par les abonnés sont le plus souvent la conséquence du frottement de la végétation sur les câbles électriques nus en BT ou HTA.

Enedis doit assurer la sécurité des réseaux en service, y compris dans les propriétés privées et pour cela doit se conformer aux dispositions de l'arrêté technique de mai 2001 précisant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les lignes électriques.

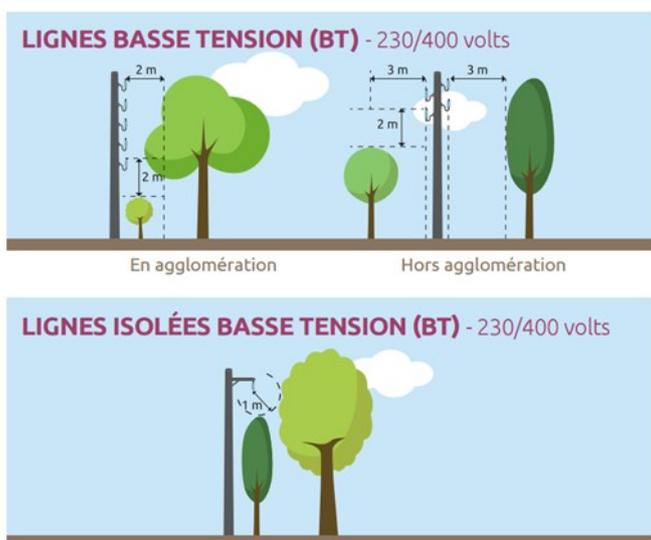
## Conditions de mise en œuvre

Dès lors que l'exploitant dispose d'une convention de passage d'une ligne électrique, il peut de plein droit pénétrer sur le domaine privé pour effectuer des travaux d'élagage, afin de garantir la continuité du service public.

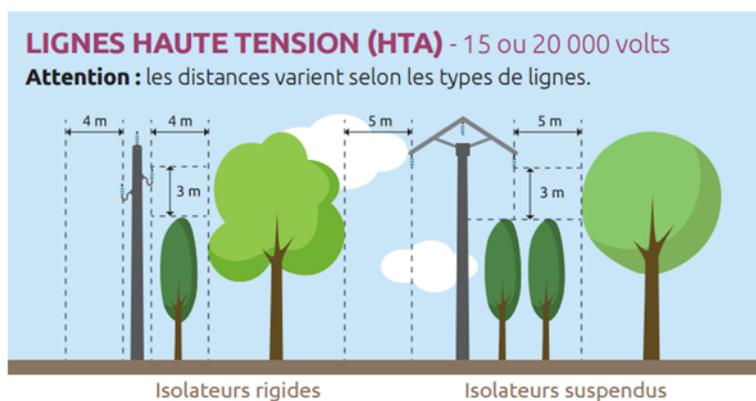
Toutefois, il est soumis à plusieurs obligations dans l'exercice de cette mission :

- les propriétaires doivent être avertis du passage des élagueurs
- les bois coupés doivent être tenus à disposition des propriétaires sauf notification contraire
- une information collective est réalisée en mairie.

### Réseau BT



### Réseau HTA



La politique layon mise en place en 2017, qui consiste à élaguer sur une largeur plus importante autour de la ligne afin de garantir un meilleur résultat « qualité » à moyen terme.

En 2022, sur le département du Var, Enedis indique que plus de 630 km ont été élagués pour un montant de 2,6 M€. Conformément à l'arrêté préfectoral de 2015, Enedis continue son investissement dans les Layons, avec 26 kilomètres réalisés en 2022. Cette mesure engendre une baisse de kilométrage traitée mais assure une meilleure qualité à moyen terme.



## Bilan annuel CTO

Le Syndicat a reçu en juin 2023, le bilan annuel du contrôle technique des ouvrages qu'a fait réaliser Enedis pour être en conformité avec le code de l'Énergie. Ce bilan retrace l'ensemble des vérifications effectuées sur des dossiers, des chantiers...

L'échantillonnage répond à la législation et concerne aussi bien les ouvrages neufs qu'existants.

### Les ouvrages neufs - Bilan 2022 :

Attestation de conformité et plans de récolement : Les vérifications ont mis en évidence 1 non-conformités qui a été traitée depuis par Enedis,

- Ouvrages aériens : Les vérifications ont mis en évidence 9 non-conformités qui ont été traitées depuis par Enedis,
- Ouvrages souterrains : Les vérifications ont mis en évidence 1 non-conformité qui a été traitée depuis par Enedis,
- Postes HTA/BT : Les vérifications ont mis en évidence 2 non-conformités qui ont été traitées depuis par Enedis,
- Postes HTB/HTA : Les vérifications n'ont mis en évidence aucune non-conformité.

Thème	Ouvrages mis en exploitation en 2021	Ouvrages contrôlés	Pourcentage d'ouvrages contrôlés	Nombre de points de contrôle	Nombre de NC
Attestation de conformité et plans de récolement	955	49	5.1%	200	1
Aériens	117	7	6.0%	82	9
Postes HTA/BT	150	8	5.3%	80	2
Souterrains	688	17	2.5%	46	1
Poste HTB/HTA (périmètre CTO)	1	1		17	0

### Les ouvrages existants - Bilan 2022 :

Postes HTB/HTA : les clôtures, les signalétiques et le bruit sont correctement gérés d'après l'échantillonnage réalisé. 1 non-conformité identifiée qui a fait l'objet d'un plan d'actions à réaliser par Enedis.

Mesures de terres des ouvrages : 21 écarts ou incohérences identifiés et 7 non-conformités font l'objet d'un plan d'actions par Enedis,

concernant les lignes aériennes et les sujets de l'élagage et des respects de distance aux obstacles. Les dossiers vérifiés mettent en évidence 27 non conformités sur l'élagage des câbles nus HTA. Toutes ces non conformités font l'objet d'un plan d'action par Enedis.

Thème	Patrimoine		Ouvrages contrôlés	% contrôlé	kms contrôlés	Non conformités	
Périmètre poste HTB/HTA			1			Nombre de NC	1
Contrôle mesure de terre et liaisons équipotentielles	Nombre d'ouvrages	14772	75	0.51%		Nombre d'anomalies	28
Respect des distances à la végétation (kms)	Nombre de kms en zone boisée	936		2.9%	27.6	Longueur en m	515
Respect des distances aux obstacles.	Nombre de départs HTA	222	12	5.4%	9.1	Nombre d'anomalies	1
Contrôle de l'état mécanique	Nombre de départs HTA	222	12	5.4%	7.0	Nombre de NC	0

## Analyse comptable

### Analyse du compte d'exploitation

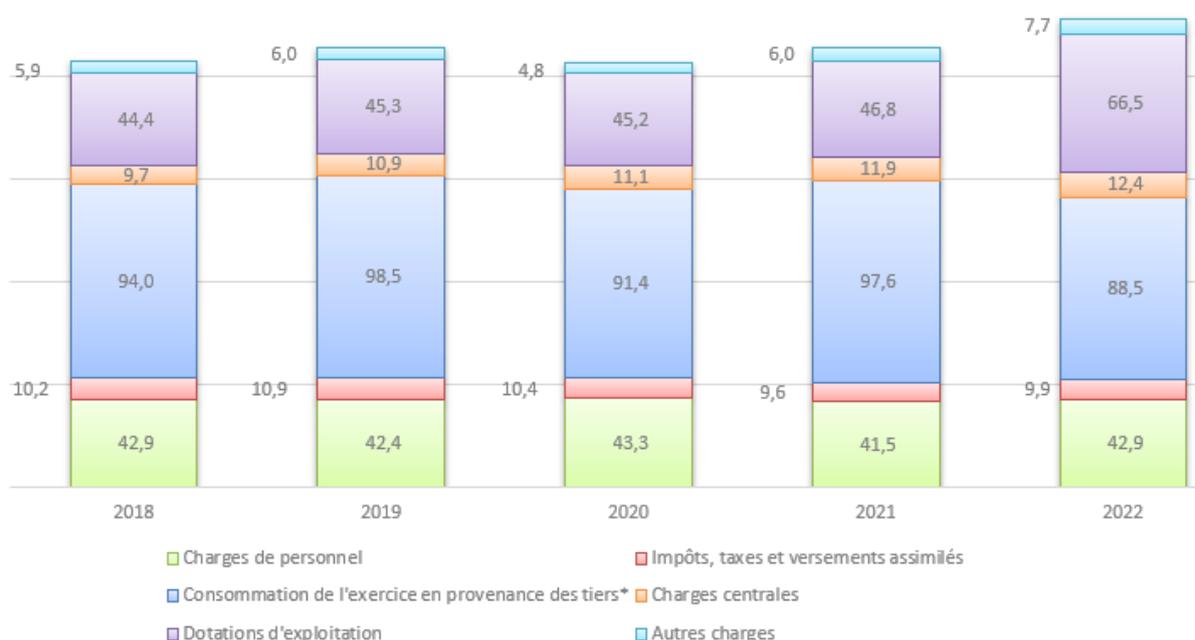
Les éléments financiers de la concession reconstituent les opérations en recettes et dépenses de la concession.

En effet, le compte d'exploitation d'Enedis est national et certifié par les Commissaires au Compte. Les éléments financiers de la concession sont reconstitués sur la base des montants directement rattachés la concession (localisés) et des montants optimisés à une maille supra concessive (régionale ou nationale) et réaffectés aux concessions par le biais de clés de répartition. L'objectif étant de fournir aux autorités concédantes une vision la plus fidèle possible de l'activité d'exploitation et de développement des réseaux sur leur territoire.

Enedis fournit un niveau de détail supplémentaire en développant les données de consommations externes.

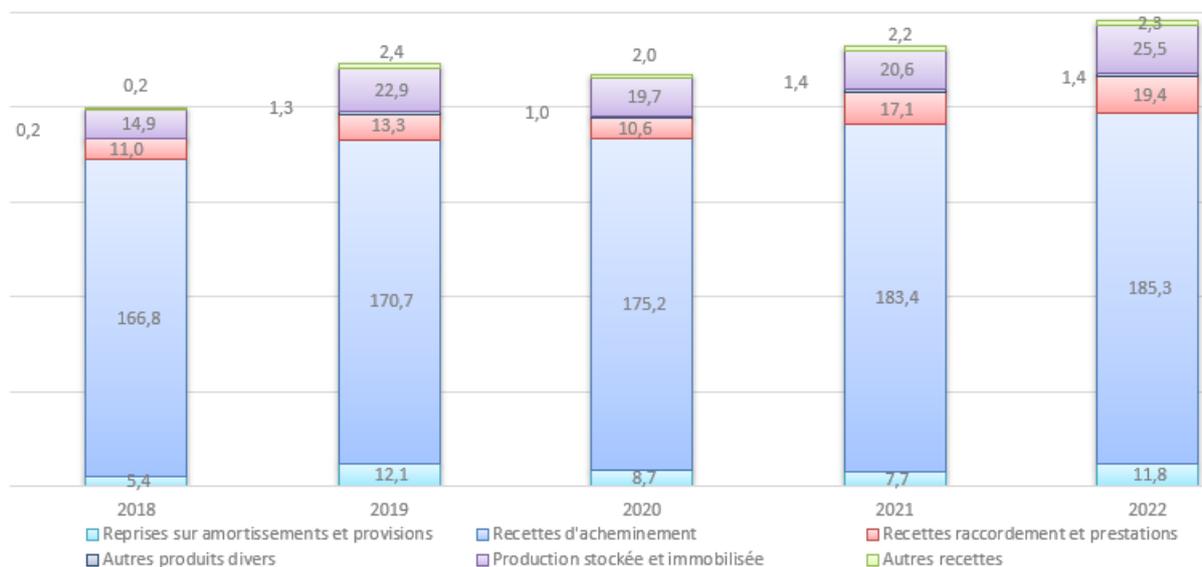
### Charges d'exploitation (en M€)

En 2022, les charges d'exploitation cumulent à 227,9 M€ contre 213,5 M€ en 2021, soit une hausse de **6,8 %**.



### Produits d'exploitation (en M€)

Concernant les produits d'exploitation, une hausse de **5,8 %** est également enregistrée.



## Patrimoine comptable en 2022

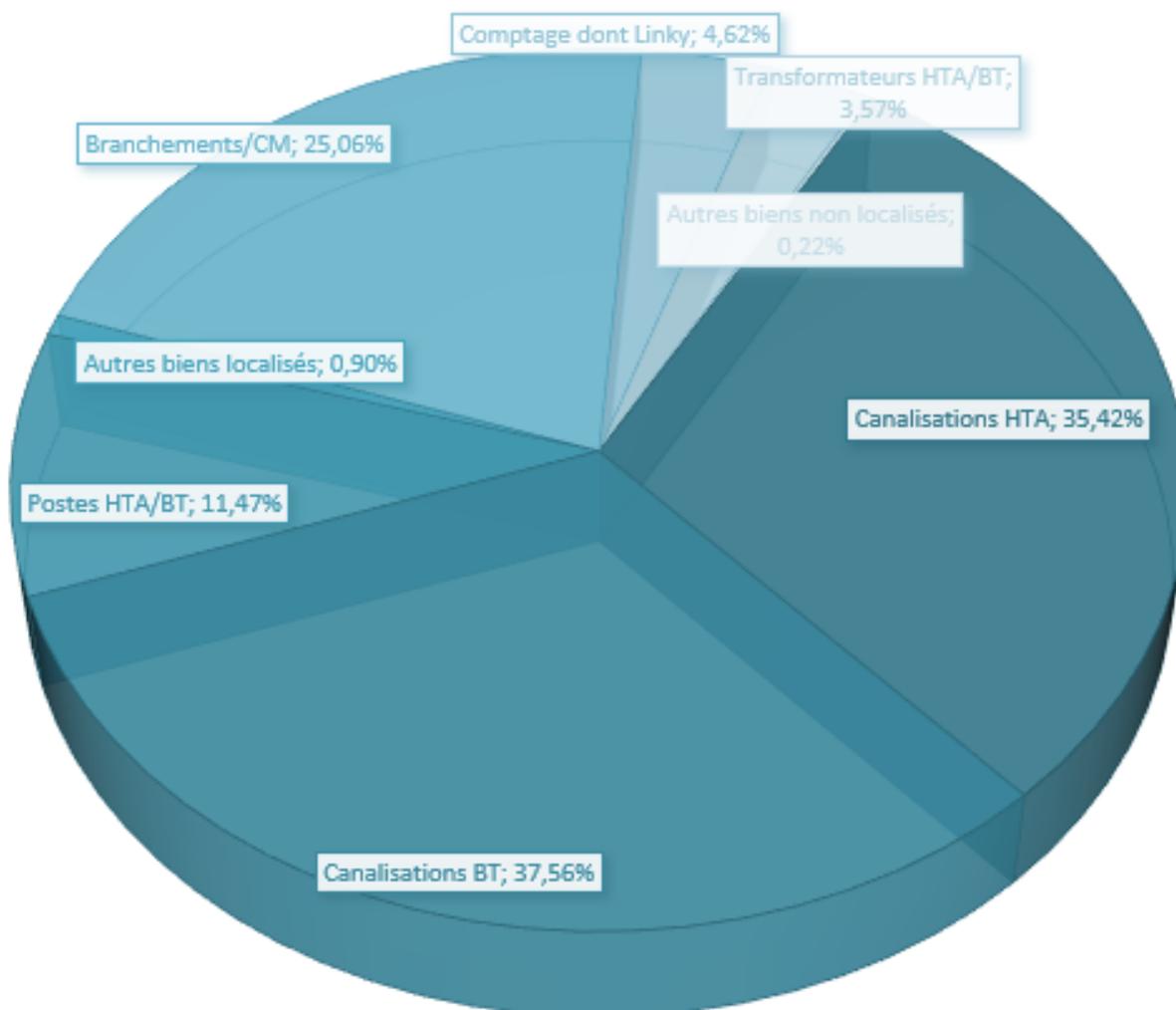
**1 256 M€** : valeur brute des ouvrages (+111,7 M€ par rapport à 2021)

**1 691 M€** : valeur de remplacement (estimation par ENEDIS, à fin 2022, du coût de remplacement des ouvrages à fonctionnalités et capacités identiques)

**96,4 M€** : provisions pour renouvellement (+7,2 M€ par rapport à 2021). La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin du contrat de concession, et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacités identiques. Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information à la maille de chaque concession. Il est à noter que depuis le 1er janvier 2020, date d'entre en vigueur du nouveau contrat, Enedis ne dote plus aux provisions pour renouvellement.

Les biens concédés, à fin 2022, s'élèvent à **1 256 M€** soit +9,8% par rapport à 2021.

## Répartition de la valeur brute par type d'ouvrages



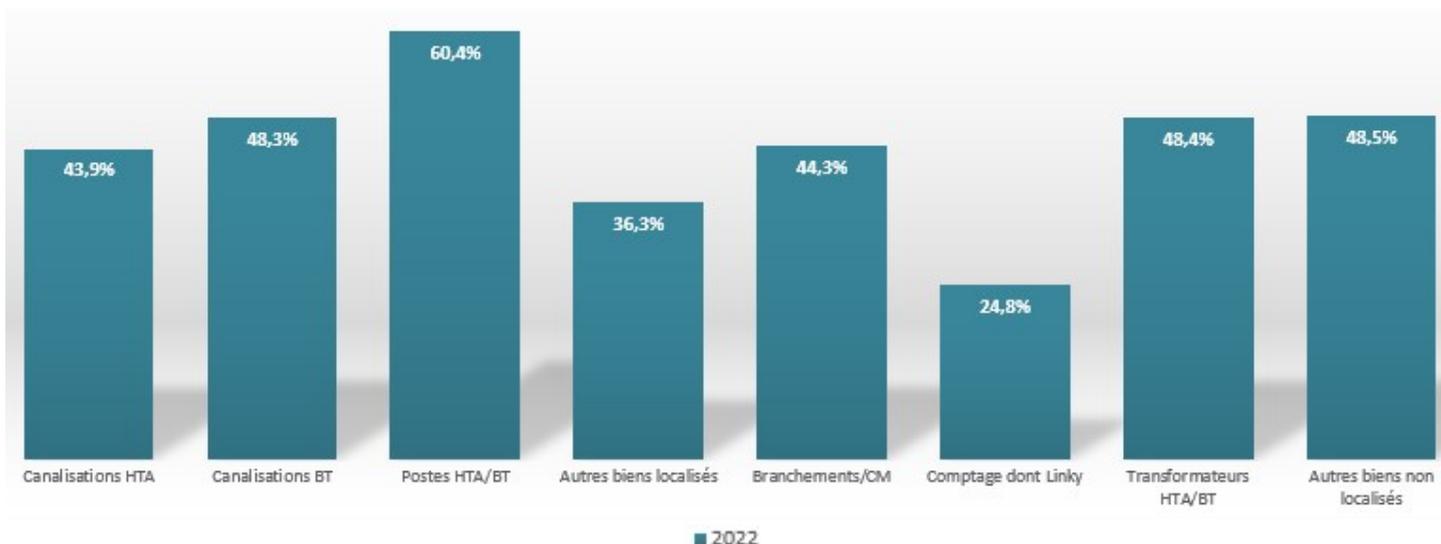
## Amortissement de la Valeur Initiale

L'amortissement est réalisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sur la base de la durée de vie des ouvrages et non plus sur la durée de la concession.

Désormais on parle d'amortissement industriel, basé sur la valeur des ouvrages et leur durée de vie.

Le taux d'amortissement est obtenu à l'aide du rapport entre la valeur de l'amortissement et la valeur brute des ouvrages. **Il traduit le vieillissement des ouvrages.**

Le patrimoine de la concession est amorti à 46,3 %.



## Durée de vie des Ouvrages

Depuis 2007, Enedis a prolongé la durée de vie de certains de ces ouvrages à plusieurs reprises :

- Passage de 30 à 45 ans pour les bâtiments des postes de transformation en 2007
- Passage de 40 à 50 ans pour les réseaux BT torsadés en 2011
- Passage de 30 à 40 ans pour les transformateurs HTA / BT en 2012

Dans le cadre des travaux d'individualisation et de localisation des branchements mené par Enedis, des études ont été lancées pour déterminer la meilleure estimation de la durée de vie de ces catégories d'ouvrages. Ces dernières ont conclu à une durée de vie de 50 ans pour les branchements aériens (au lieu de 40 ans précédemment). Enedis a donc procédé à un changement de la durée comptable dans ces comptes au 31 décembre 2022 pour les branchements aériens.

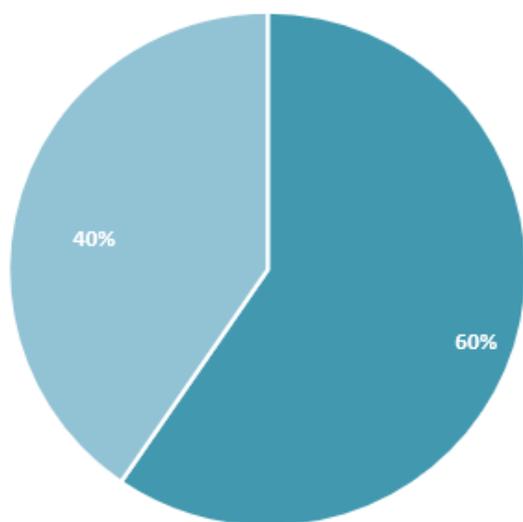


## Analyse comptable

### Répartition du financement des ouvrages de la concession par Enedis / Financements globaux

La part du financement des ouvrages par Enedis sur les actifs concédés au cours de l'année 2022 est de **89 %** pour les canalisations BT et **97 %** pour les canalisations HTA.

### Répartition des apports sur les actifs concédés



■ Apports Enedis nets    ■ Apports Concédants et Tiers nets

La valeur des ouvrages est constatée par une **valeur brute** et une **valeur nette** ; la différence donnant la dépréciation constatée à l'instant T.

En territoire urbain, Enedis est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, quel que soit le niveau de tension HTA ou BT. Les lotisseurs peuvent être amenés à réaliser les travaux de réseaux en desserte intérieure dans le cadre d'une convention de remise d'ouvrage (RRO) dans laquelle Enedis conserve la maîtrise d'ouvrage en délivrant la solution technique à appliquer. Le Syndicat, quant à lui, a uniquement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement.

## Origine de financement

L'amortissement et les provisions constituées pour le renouvellement des biens dépendent de l'origine du financement.

On distingue deux cas de figure :

### 1/ Les travaux réalisés par ENEDIS

- Inscription à l'actif du bilan chapitre « immobilisations mises en concession »
- Valorisation au coût réel
- Immobilisations inscrites au passif du bilan comptable sont enregistrées en « Droit en nature du concédant ». Les origines de financements de ces immobilisations sont enregistrées au passif en « Droit en espèces » du concessionnaire et/ou « Droit en espèces » du concédant dans le cas de la création de nouveaux ouvrages et éventuellement en « Droit en espèces » du concédant dans le cas du renouvellement d'ouvrages existants initialement construits sous MOA Concédant et pour lesquels Enedis a constitué des amortissements des financements du concédant.

### 2/ Les travaux réalisés par le concédant et remis au concessionnaire.

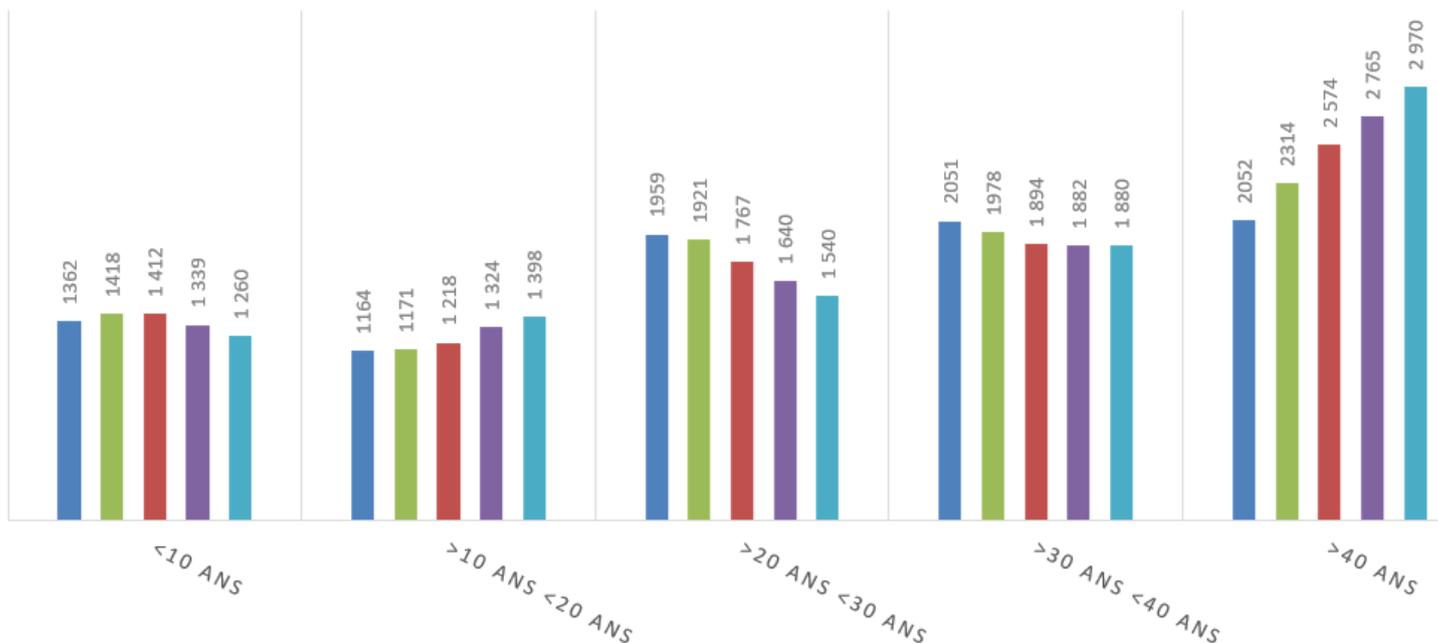
- Inscription à l'actif du bilan chapitre « immobilisations mises en concession »
- Valorisation suivant un canevas technique
- Immobilisations inscrites au passif du bilan comptable sont enregistrées en « Droit en nature du concédant ». Les origines de financements de ces immobilisations sont enregistrées au passif en « Droit en espèces » du concédant.

Cette méthode, mise en œuvre suite à un accord avec la FNNCR, permet de valoriser les ouvrages remis par le concédant selon les coûts d'Enedis. Le TURPE perçu par Enedis permet un financement à hauteur de 40 % des travaux de raccordement (hors ZAC et lotissements) et les porteurs de projet financent les 60% restant ; le Syndicat est vigilant sur le respect de cette répartition.

## Répartition par tranche d'âge

### TRANCHE D'AGE POSTES HTA/BT

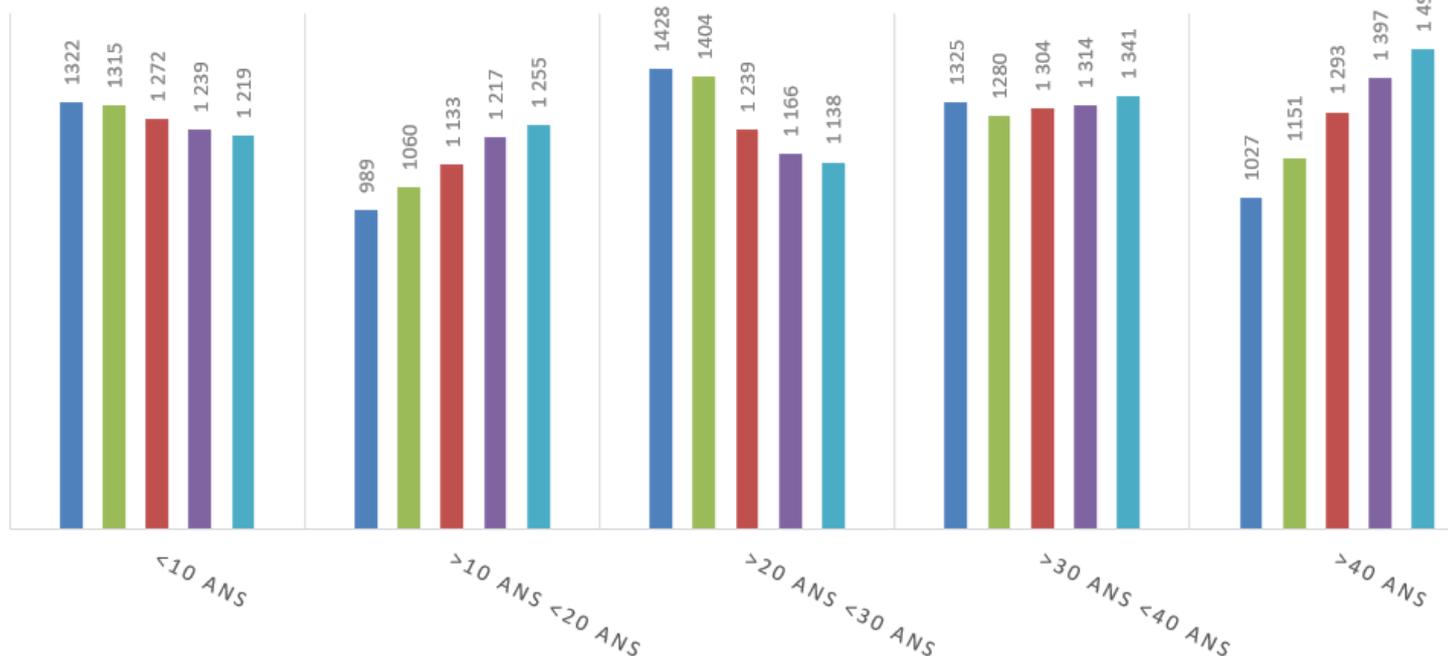
■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



On constate un vieillissement des postes HTA/BT important avec 33 % des postes de plus de 40 ans et 54 % des postes de plus de 30 ans.

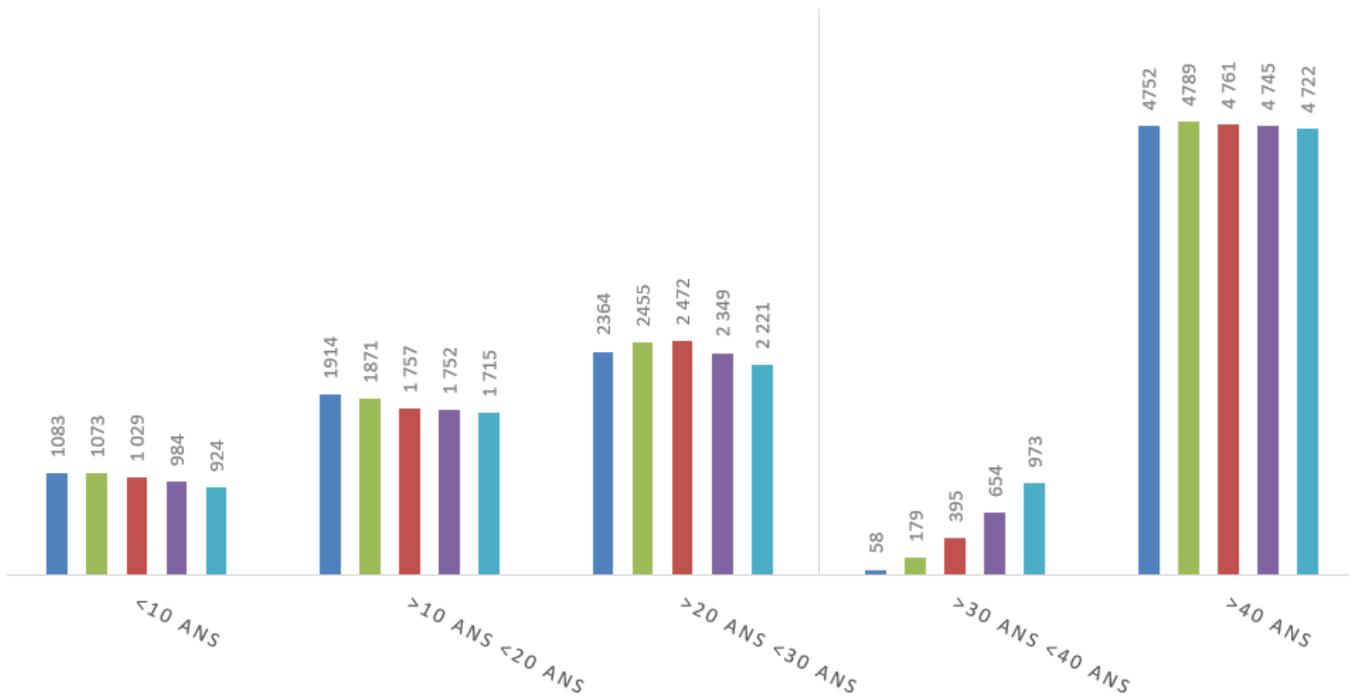
### TRANCHE D'AGE RÉSEAU HTA

■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022



## TRANCHE D'AGE RÉSEAU BT

■ 2018 ■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

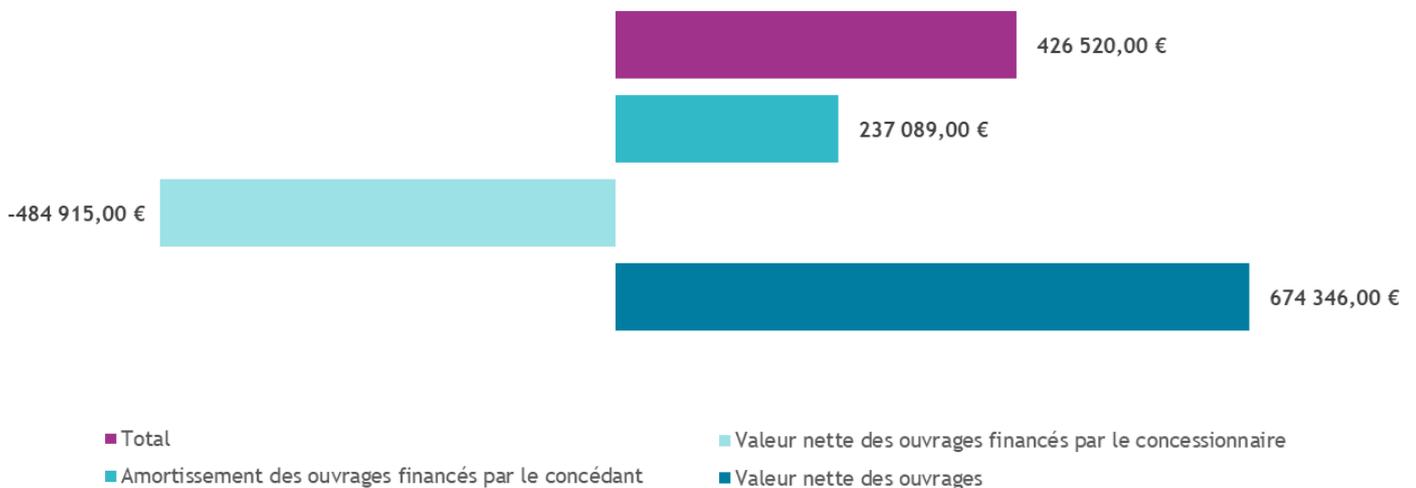


Le réseau BT est aussi assez âgé avec 45 % du réseau de plus de 40 ans et 54 % de plus de 30 ans.

## Les droits des Concédants

Ils représentent la part de l'actif qui revient au concédant à un moment donné.

En 2022 ces droits ont augmenté de **10,8 %** en un an pour atteindre la somme de **426 520 k€**.



■ Total

■ Amortissement des ouvrages financés par le concédant

■ Valeur nette des ouvrages financés par le concessionnaire

■ Valeur nette des ouvrages

# La Concession de distribution publique d'Électricité

## Les Redevances de Concession

La signature du contrat de concession à la maille du département aurait permis de maximiser le niveau des redevances versées par le concessionnaire.

### 1/ La Redevance de Fonctionnement (R1)

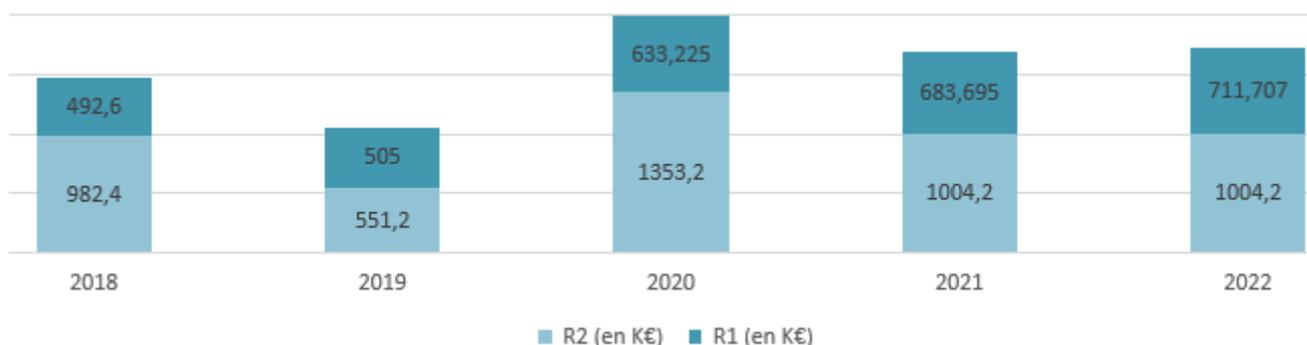
Calculée principalement en fonction de la population du territoire de la concession et de la longueur des lignes Basse et Haute tension sur le territoire de la concession, elle est affectée sur le budget de fonctionnement du syndicat pour lui permettre d'assurer ses dépenses.

### 2/ La Redevance d'Investissement (R2)

Calculée principalement sur les travaux d'équipement électriques réalisés par les collectivités locales sur le réseau concédé et en faveur de la transition énergétique. Elle est affectée en priorité au financement des études sommaires et aux participations sur les travaux d'effacement de réseaux.

La redevance R1 2022 est en augmentation par rapport à l'année précédente, passant de **684 k€ à 712 k€ (+4 %)**.

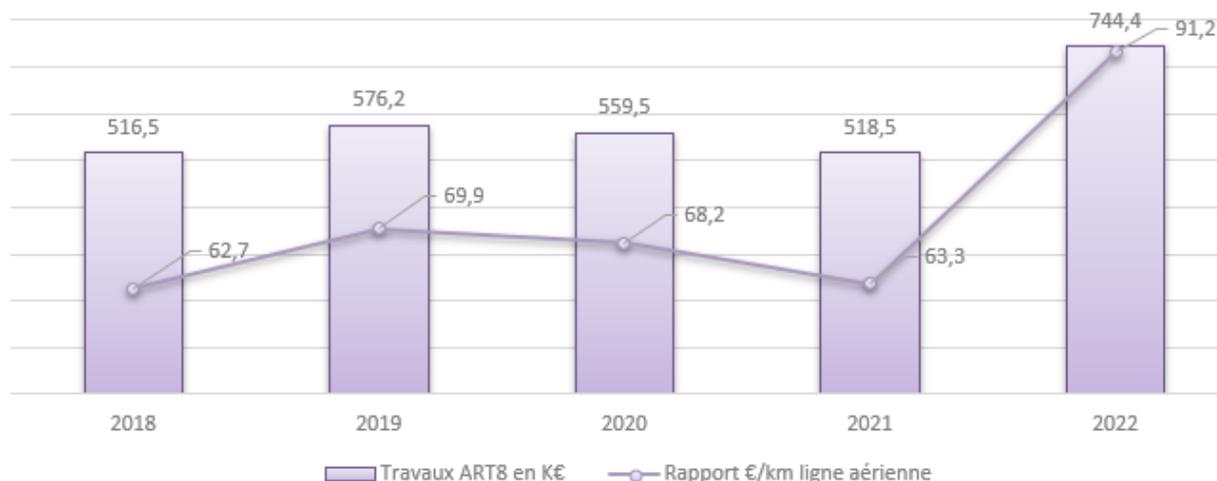
La redevance R2 est du même montant en 2022 à **1 M€** car le montant minimum est fixé jusqu'en 2025 en application de la disposition transitoire prévue à l'Art.4 de l'Accord-cadre FNCCR, FU, ENEDIS,EDF signé le 21 décembre 2017.



## L'Article 8

### Une participation aux travaux de dissimulation de réseaux dite « article 8 »

Prévue à l'article 8 du cahier des charges, la participation d'Enedis est de 40 % sur les travaux d'esthétique et de 50 % sur les travaux de sécurisation.



La convention article 8 en vigueur permet une participation annuelle maximale du concessionnaire de **680 000€/an**. Un report de l'année précédente a été réalisé expliquant le montant plus élevé en 2022.

## La Clientèle Enedis

### Les Consommateurs

ENEDIS assure la distribution d'électricité et EDF la fourniture d'électricité aux TRV fixés par l'État.

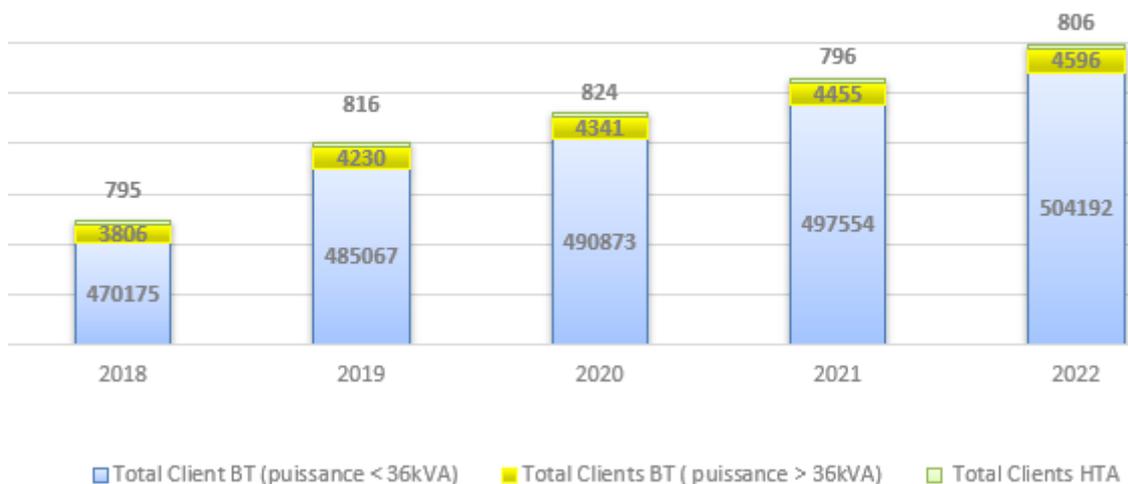
Segment	Tension	Niveau de puissance
C1	HTA	>250 kW
C2		>250 kW
C3		<250 kW
C4	BT	>36 kVA
C5		≤ 36kVA

La nouvelle segmentation des clients permet toujours d'identifier les tarifs bleus, jaunes et verts des TRV.

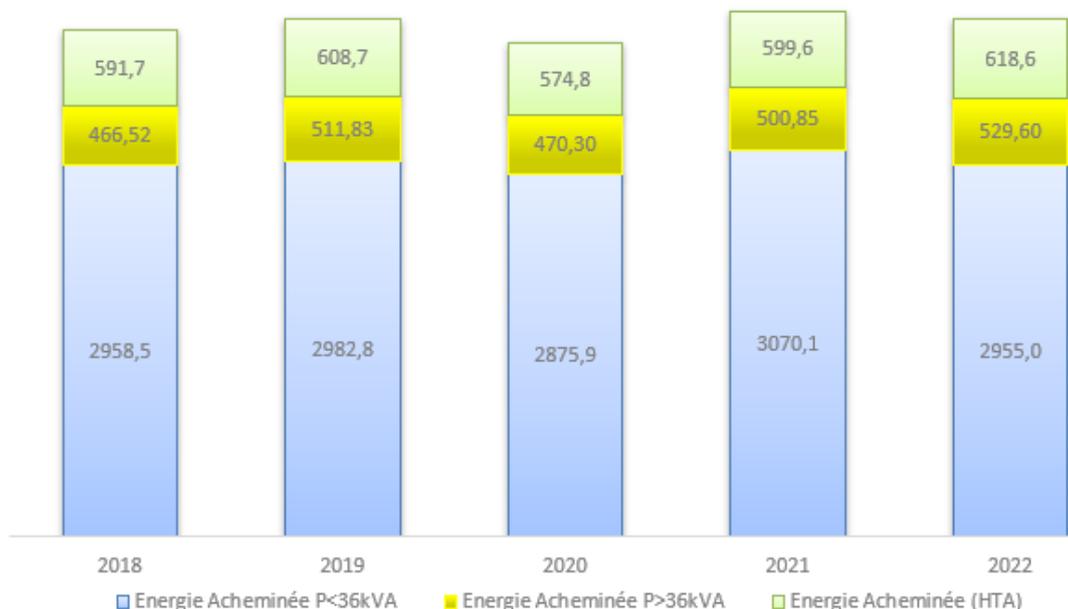
Dans la concession, les tarifs « inférieurs ou égaux à 36 kVA » représentent **98,93 %** du total des clients.

Pour les usagers ayant fait jouer leur éligibilité pour quitter les TRV en 2022, **96,9 %** sont des clients dont la puissance < 36 kVA.

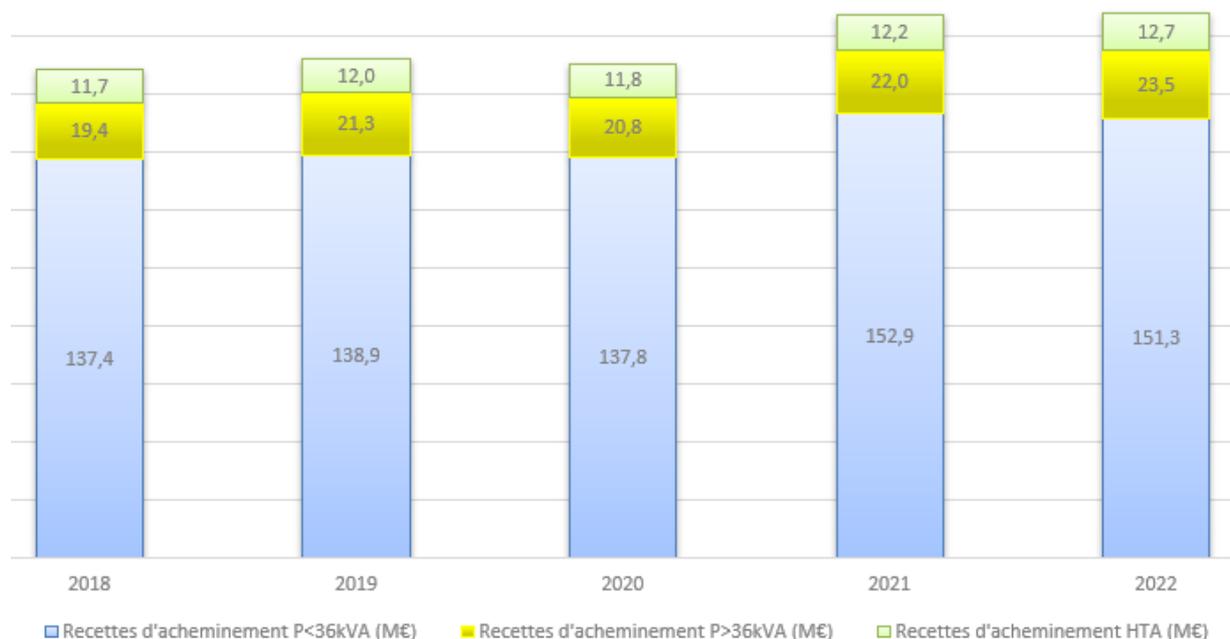
### Nombre d'usagers sur la concession



### Consommation des usagers



## Recettes d'acheminement par type de contrats - Enedis



Le nombre total de client d'Enedis sur la concession de TE83 - Symielec a augmenté pour l'année 2022 de **1,35 %**.  
On enregistre une diminution du volume d'énergie acheminée (-1,61%) et une légère augmentation des recettes d'acheminement (+0,22%) pour atteindre **187,5 M€**.

## Tarifs d'acheminement

Pour assurer le fonctionnement du réseau et l'acheminement de l'électricité, Enedis investit des sommes importantes. Tous les consommateurs participent à la prise en charge de ces coûts au travers du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (le TURPE).

Le gestionnaire de réseau d'électricité, Enedis, s'engage à assurer l'ensemble de la mission d'acheminement de l'électricité. Le TURPE a donc été mis en place afin de couvrir les coûts engagés par le gestionnaire du réseau à l'échelle nationale et d'offrir aux gestionnaires une rémunération de leurs investissements.

Le TURPE est proposé au gouvernement par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et approuvé par décision ministérielle.

## Les Producteurs sur le Concession

En 2022, les producteurs sont au nombre de **13 476** soit **2 396** de plus qu'en 2021.

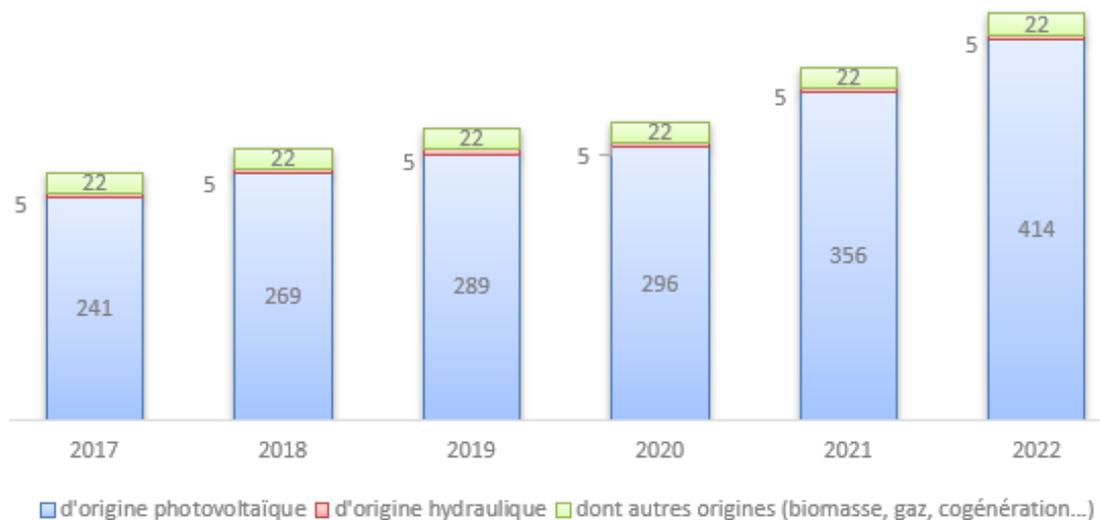
La puissance totale des producteurs n'est pas communiquée par Enedis (Information Commercialement Sensible : ICS), mais au vu des données, hors production éolienne, la puissance est de **441 MW** en 2022 (+15,2%), la production est de **554 225 MWh** (+23,4%) dont 98,7% proviennent des installations photovoltaïques.

Cette production permet de couvrir **13,51 %** des consommations de la concession (+2,74%).

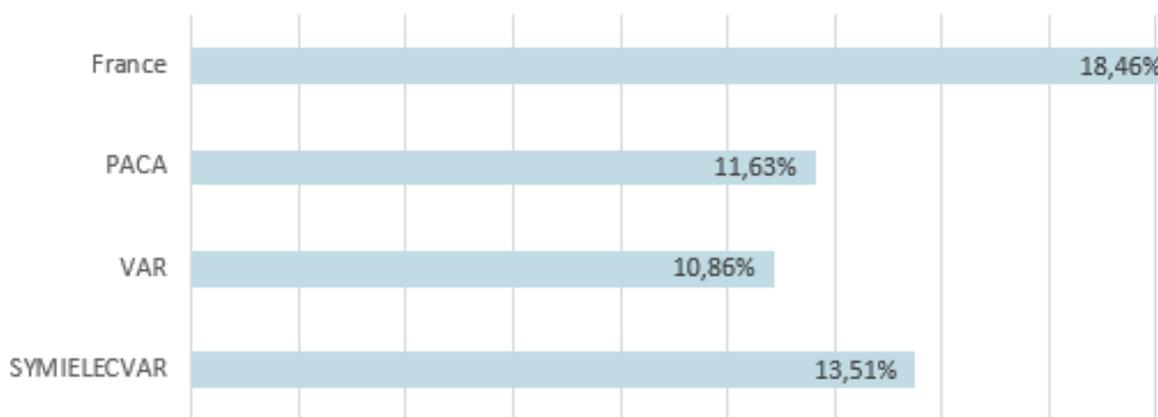
## Évolution des Producteurs d'EnR électriques



## Puissance raccordée en MW (hors éolien)



## Part de la consommation électrique produite en EnR



## Comparaison production et consommation électrique sur la Concession TE83 - Symielec



## Les Raccordements et la Qualité du Service

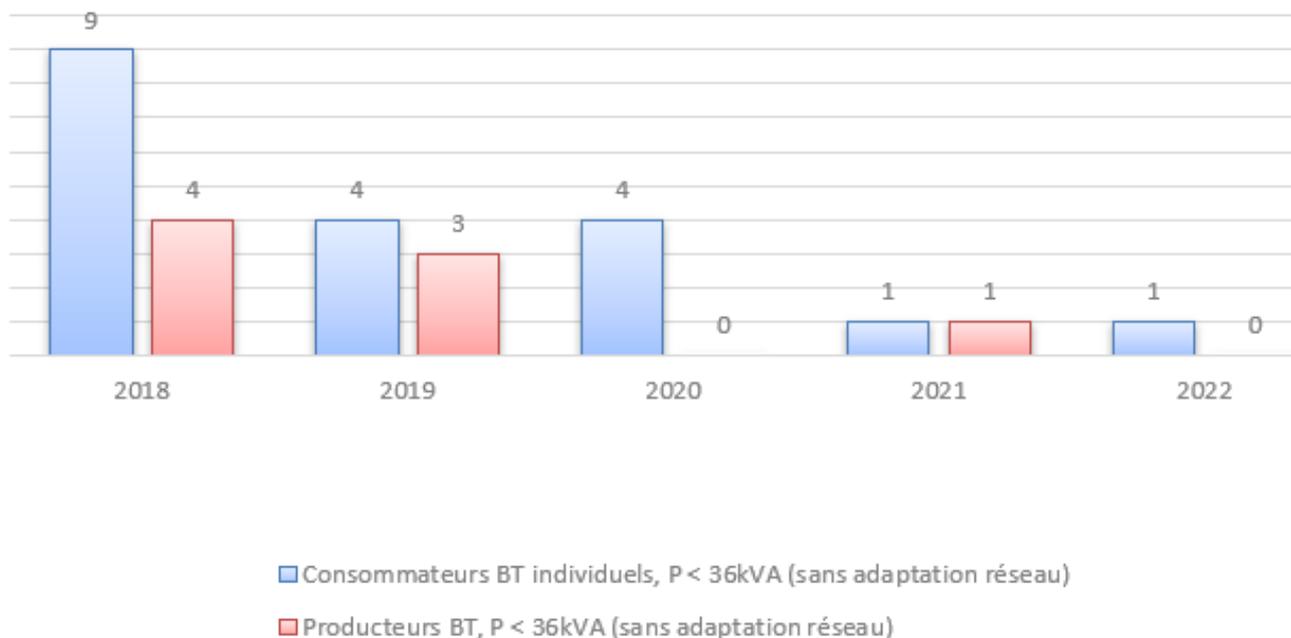
Enedis a déployé en 2014 le service « ENEDIS-Connect » pour faciliter le traitement et le suivi des demandes de raccordement des clients. Depuis fin 2015 Enedis gère également, via ce site, les demandes de raccordement provisoire de courte durée pour les puissances > 36kVA.

Depuis 2016, ce sont toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance >36kVA et HTA de courtes et longues durées qui sont intégrées à ce site.

À compter du début de l'année 2018, les clients « petits producteurs » (BT < 36 kVA) peuvent également saisir leurs demandes de raccordement sur Enedis-Connect. À cette occasion, les comptes de type « partenaires » permettent aux clients consommateurs ou producteurs, faisant plusieurs demandes de raccordement, de les suivre sur un seul et même compte.

Désormais, dans un souci de simplification, toutes les demandes de raccordement de production sans injection au réseau de puissance  $\leq 36$  kVA sont traitées par le portail Enedis-Connect y compris sur un site de consommation existant de puissance > 36 kVA.

### Délai moyen d'envoi de devis de raccordement (en jour)

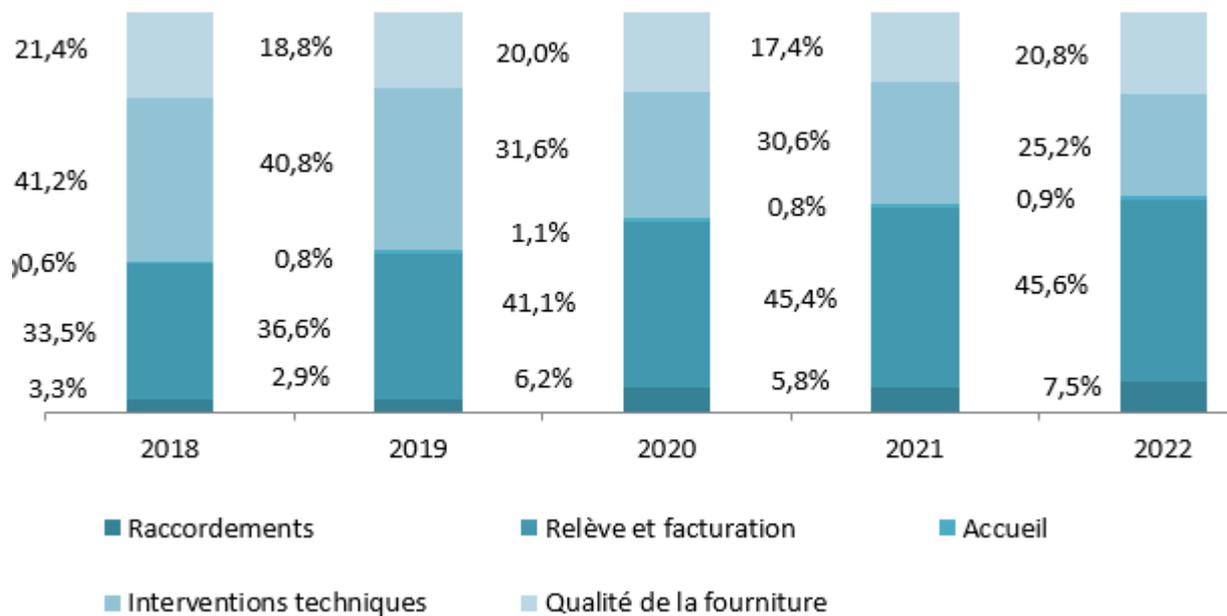


Le délai moyen des devis envoyés en 2022 concernant les consommateurs est toujours à 1 jour en moyenne tandis que le délai concernant les producteurs est passé à 0 jour. Les devis sont dorénavant transmis de manière dématérialisée ce qui explique la forte réduction du délai moyen.

Avec l'arrivée des nouveaux compteurs, il n'est plus nécessaire de transformer l'installation du client. En conséquence la quasi-totalité des opérations raccordement pour les producteurs BT, P < 36 KVA sans adaptation de réseau, est dispensée de devis.

## Les Réclamations Enedis

### Répartition des réclamations écrites par type



Le volume des réclamations figurant dans le CRAC 2022 regroupe l'ensemble des réclamations émanant de tous les types de clients.

### Les taux de prestations et d'interventions techniques

Le taux de réponse aux réclamations sous 15 jours est de **97,8 %** en 2022 soit une augmentation de 1,5 points par rapport à 2021.

Prestations et interventions techniques	2018	2019	2020	2021	2022
Taux mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	97,40%	97,80%	98,70%	99,10%	99,20%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	97,60%	97,80%	99,50%	99,70%	99,60%
Taux de réponse aux réclamations sous 15 jours	96,70%	96,80%	95,40%	96,30%	97,80%

Le syndicat remarque qu'au niveau des prestations et interventions techniques, les délais sont majoritairement respectés.

## La Clientèle EDF

### Les Tarifs Réglementés de Ventes (TRV)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les sites de puissance > 36kVA ne peuvent plus bénéficier de TRV, seuls les clients nécessitant une puissance < 36kVA peuvent toujours en bénéficier.

Variation du nombre de clients en 2022 : **-1,6%** des TRV pour les tarifs bleus.

### L'évolution tarifaire de 2022

Face à la hausse exceptionnelle des prix de l'énergie constatée à partir de mi-2021, le Gouvernement a mis en place un « bouclier tarifaire » visant à limiter en 2022 à 4 % toutes taxes comprises (TTC) la hausse moyenne des tarifs réglementés de vente (TRV) au bénéfice des clients résidentiels.

La loi de Finances pour 2022 (articles 29 et 181), publiée au Journal officiel le 31 décembre 2021, a ainsi prévu deux dispositifs : la baisse de la taxe TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, et ce jusqu'au 31 janvier 2023 inclus ; le report en 2023 d'une partie de la hausse tarifaire applicable en 2022 pour les clients résidentiels aux TRV et la possibilité de reporter également la hausse en 2023 pour les fournisseurs d'offres de marché aux clients résidentiels.

En complément, par décret n° 2022-342 du 11 mars 2022 et arrêtés associés, l'État a décidé de 20 TWh d'ARENH supplémentaire à livrer par EDF à l'ensemble des fournisseurs alternatifs en 2022 au prix de 46,2 €/MWh (contre 42 €/MWh pour le volume jusqu'alors proposé, de 100 TWh). Le ministère de la Transition écologique a également étendu le bénéfice du plafonnement de la hausse moyenne à 4 % TTC à l'ensemble des clients non résidentiels aux TRV.

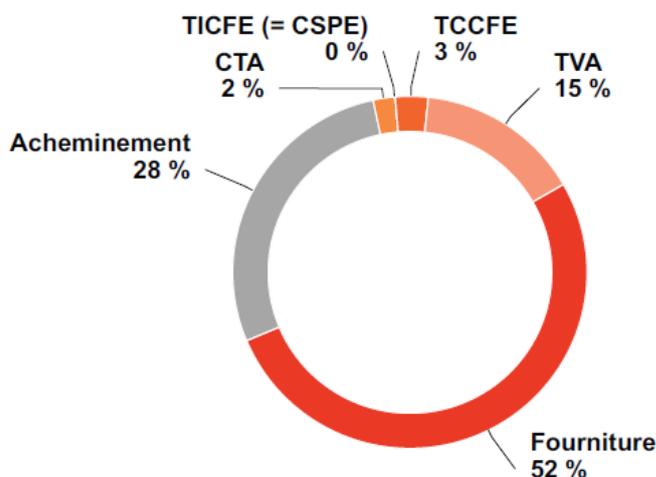
Le niveau de l'accise sur l'électricité (TICFE) a été fixé à sa valeur minimale (1 €/MWh pour les clients aux TRV) dans le décret n° 2022-84, publié au Journal officiel le 30 janvier 2022, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.

Les arrêtés relatifs aux TRV ont été publiés au Journal officiel le 30 janvier 2022 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2022. Les tarifs décidés par le Gouvernement correspondent à des évolutions moyennes de :

- +4 % TTC pour le Tarif Bleu résidentiel (+24,3 % HT) ;
- +4 % TTC pour le Tarif Bleu non résidentiel (+23,6 % HT).

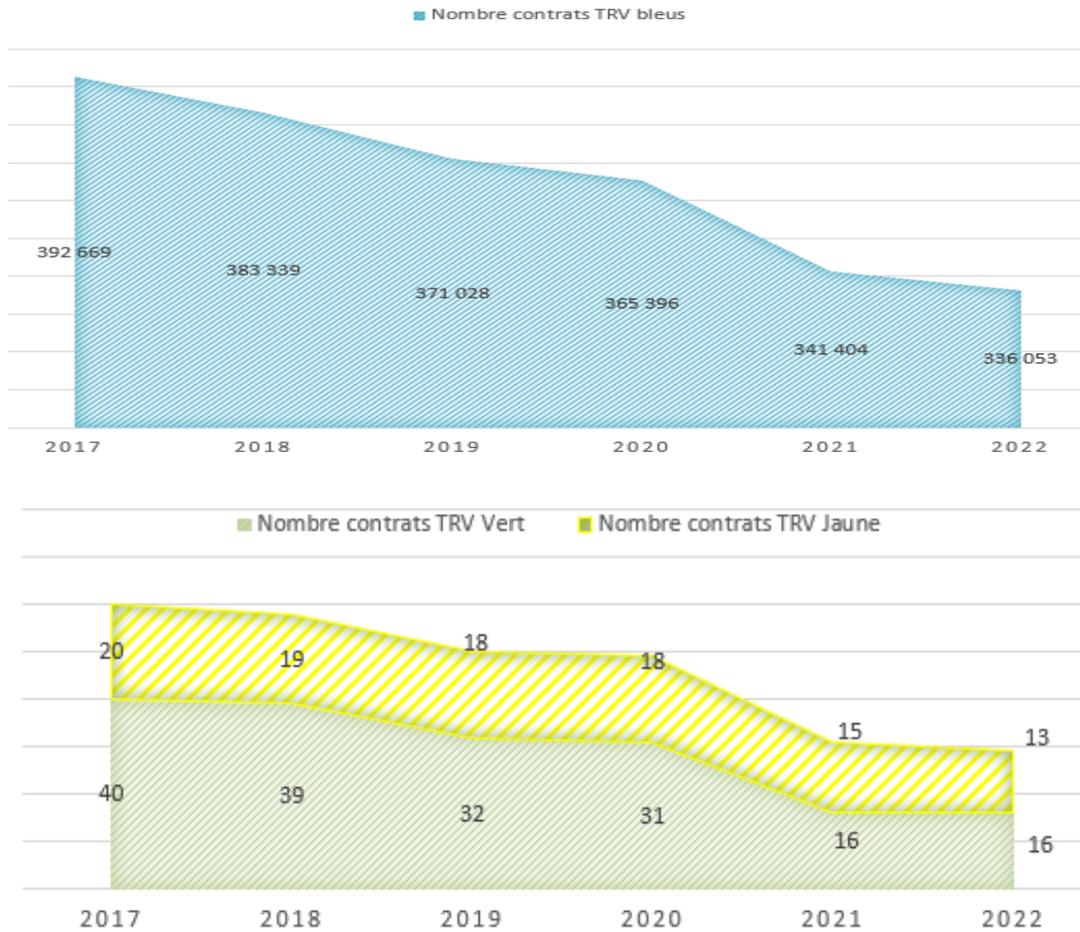
Par ses arrêtés publiés au Journal officiel du 31 juillet 2022, le Gouvernement a maintenu à partir du 1<sup>er</sup> août 2022 les grilles tarifaires HT en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2022, s'opposant ainsi à la proposition de la CRE dans sa délibération proposant une évolution tarifaire au 1<sup>er</sup> août 2022.

### Facture moyenne TTC au Tarif Bleu résidentiel



La facture moyenne annuelle estimée d'un client Tarif Bleu résidentiel en France consommant 4,7 MWh par an est de 966 € TTC sur la base des TRV de l'année 2022. Les taxes représentent au total et en moyenne 20 % de la facture TTC.

## Les contrats TRV

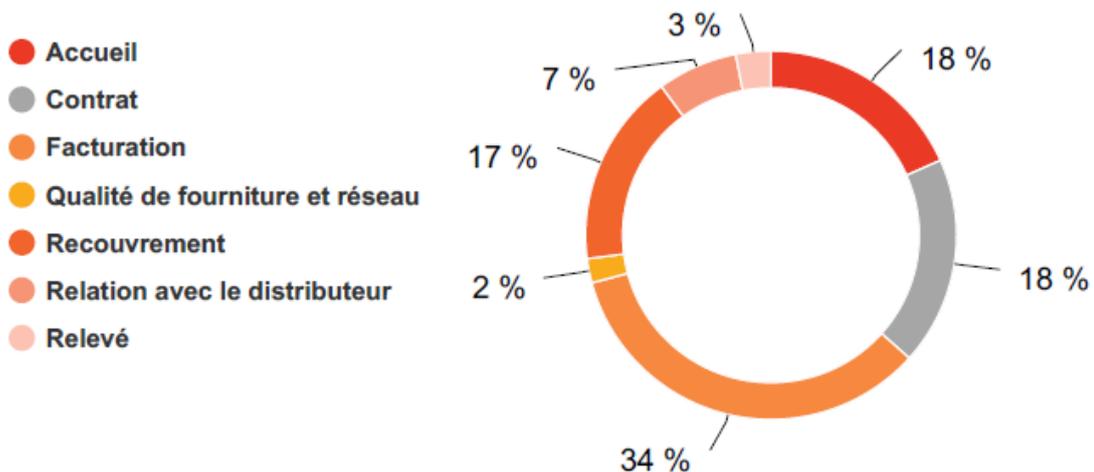


## Les réclamations EDF

Tout comme pour les réclamations du distributeur, EDF communique des taux de réclamations. Il est fait part de **10 564 réclamations** courrier + internet en 2022 (11 474 en 2021, soit -7,9 %). En 2022, les réclamations internet représentent 85,2 % des réclamations.

Les réclamations comptabilisées reprennent uniquement les réclamations écrites mais pas les réclamations téléphoniques.

## Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2022



## Les impayés et les actions de solidarité

### L'accompagnement Énergie

L'accompagnement Énergie, lancé par EDF en début 2010, permet d'apporter une solution à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation
- informe le client sur le chèque énergie, le cas échéant
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Pendant la démarche de constitution d'un dossier de demande d'aide par les services sociaux, et dans l'attente de sa réception (sous deux mois), le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite, dans les conditions du décret n° 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau. L'objectif majeur est d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de la fourniture d'électricité pour impayés.

### La lutte contre la précarité énergétique : l'aide au paiement Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

EDF : 1<sup>er</sup> contributeur après les collectivités territoriales aux Fonds Solidarité Logement

Les FSL traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment contribuer à financer :

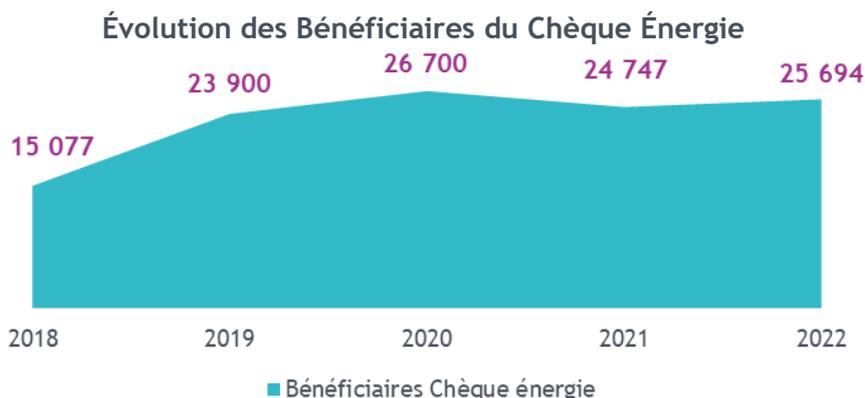
- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone
- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement).

La participation EDF au FSL dans le Var est de **485 000 €** en 2022 (+9,7 %).

### La lutte contre la précarité énergétique : l'aide au paiement Le Chèque Énergie

Enfin, EDF a poursuivi en 2022 ses efforts pour accroître l'appropriation du chèque énergie sur l'ensemble du territoire :

- communication à destination des structures d'accompagnement sur le terrain
- information pédagogique à destination des bénéficiaires
- accompagnement de jeunes en service civique au sein de l'association Unis-Cité dans le cadre de la mission Check'Énergie (partenariat d'EDF avec Unis-Cité).



## Pour les clients bénéficiaires du Chèque Énergie : Info Watt

Conformément à la réglementation, EDF propose depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 aux clients bénéficiaires du chèque énergie équipés de compteurs communicants et raccordés au réseau d'Enedis, une solution de consultation en temps réel de leurs données de consommation d'électricité, exprimées en euros et en kilowattheures.

La solution Info Watt proposée par EDF prend la forme d'un boîtier connecté (appareil tenu en main ci-contre à l'occasion des démonstrations proposées par EDF sur son stand dans le cadre du congrès de la FNCCR à Rennes en septembre 2022), à brancher sur le compteur LinkyTM, et d'une appli téléchargeable sur les stores.

Info Watt est un outil supplémentaire pour maîtriser sa consommation d'électricité et son budget. Avec un suivi en temps réel permettant d'identifier les appareils et les usages les plus énergivores, chaque bénéficiaire d'Info Watt peut prendre conscience de sa consommation d'électricité, adapter ses habitudes avec des éco-gestes et réaliser des économies sur sa facture.



Arnaud Perromat, chef du département Expertise accompagnement client d'EDF, présentant Info Watt sur le stand d'EDF, le 28 septembre 2022 dans le cadre du congrès de la FNCCR

## Les clients en situation de réduction de puissance

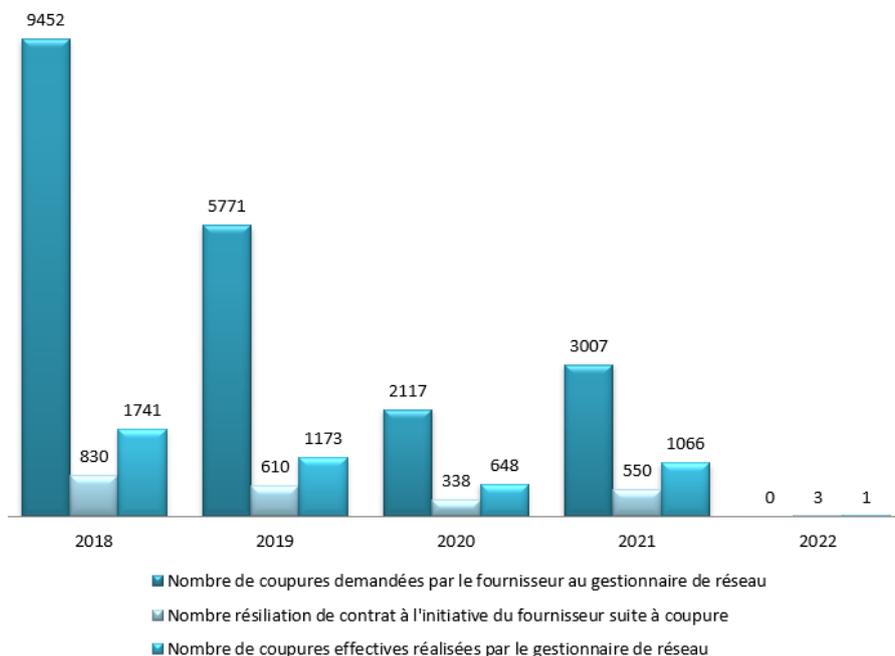
La réduction de puissance se fait pour les clients en situation d'impayés qui ont fait l'objet d'un déplacement. Deux cas de figures se produisent suivant la période annuelle à laquelle l'intervention est réalisée :

- Période de trêve hivernale, pour les clients n'ayant pas le chèque énergie ou aide versée par un FSL :
  - Limitation à 3kVA si initialement  $P > 3\text{kVA}$
  - Limitation à 2kVA si initialement  $P = 3\text{kVA}$
- Hors période de trêve hivernale :
  - Limitation à 1kVA pour les clients non présents lors du déplacement pour impayé

A l'échelle du Syndicat, ce sont **1 397 clients** qui ont eu une réduction de puissance pendant la période hivernale soit - 23,5% par rapport à 2021.

Concernant les coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau elles sont de 1 contre 1 066 en 2021.

Le nombre de clients dont l'alimentation a été rétabli au titre de la protection hivernale sur la concession est de 965 soit une augmentation de +10,7%.



EDF

## Pour les entreprises et professionnels

- 0 810 333 633
- <https://www.edf.fr/entreprises/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>



## Pour les collectivités et bailleurs sociaux

- 04 26 70 16 33
- <https://www.edf.fr/collectivites/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>

## Le correspondant Solidarité

Le Correspondant Partenariat Solidarité anime le réseau des travailleurs sociaux des CCAS, des conseils départementaux ou des associations partenaires d'EDF.

Il leur délivre toutes informations utiles à relayer auprès des familles accompagnées, comme par exemple l'explication de facture, l'utilisation du chèque énergie, l'accès aux dispositifs d'aide.

Nathalie Bouvet - Correspondant Partenariat Solidarité

06 61 02 68 62 - [nathalie.bouvet@edf.fr](mailto:nathalie.bouvet@edf.fr)

## Un numéro de téléphone dédié :

EDF met un numéro de téléphone dédié à la disposition des travailleurs sociaux et des associations.

Il s'agit du **0 810 810 115**.

*À noter : ce numéro n'a pas vocation à être connu des clients.*

## Contact Chèque Énergie

- 0 805 204 805
- [www.chেকেenergie.gouv.fr](http://www.chেকেenergie.gouv.fr)

## Pour adresser son chèque énergie et son attestation à EDF :

EDF  
TSA 81401  
87 014 LIMOGES CEDEX 1

*À noter : l'adresse postale ci-dessus est mentionnée sur la facture d'électricité.*

## Les points de contact pour les clients résidentiels

- un espace Client sécurisé sur internet : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html>
- l'appli EDF & MOI accessible sur smartphone, tablette et ordinateur
- un accueil téléphonique à partir d'un réseau national de Centres de Relation Clients (CRC) reliés entre eux et répartis sur tout le territoire métropolitain : **09 69 32 15 15** (service gratuit et prix d'un appel local), accessible aux clients du lundi au samedi, de 8 h à 20 h
- un serveur vocal à partir duquel le client peut accéder à son compte, et par exemple régler sa facture par carte bancaire : **09 70 83 33 33** (service gratuit et prix d'un appel local)
- un espace pour les sourds et malentendants : du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, les clients peuvent échanger avec leur conseiller EDF en tchat ou en visio, en langue des signes françaises ; lien vers la fonctionnalité : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/contact/esourd.html>
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche de solutions les plus adaptées à leur situation. Ce dispositif s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux avec le correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité.





## PÔLE SOLIDARITÉ CLIENTÈLE 0 810 810 115

Ces contacts ne doivent pas être communiqués aux familles



**Laurence STAAH**  
Resp Équipe Nîmes  
laurence.staath@edf.fr  
Tel : 04 66 28 37 16  
Portable : 06 60 50 39 09

Référente FSL pour les départements

Lozère

Hautes Alpes



**Anne MARTY-SANTOS**  
Resp Équipe Rivesaltes  
anne.marty@edf.fr  
Tel : 04 30 53 21 44  
Portable : 06 69 49 62 75

Référente FSL pour les départements

Gard

Vaucluse

Alpes Haute Prov

Alpes Maritimes

B-Rhône

Var

Référente FSL pour les départements

Hérault

Aude

Pyr.Orientales



**Karine GUILLIER-MARIN**  
Resp Équipe Toulon  
karine.guillier@edf.fr  
Tel : 04 94 09 85 50  
Portable : 06 99 71 60 22



Équipe Conseillers Solidarité

Un pôle Solidarité Clientèle Régional avec 3 équipes basées à Toulon, Nîmes et Perpignan



Enedis

ENEDIS

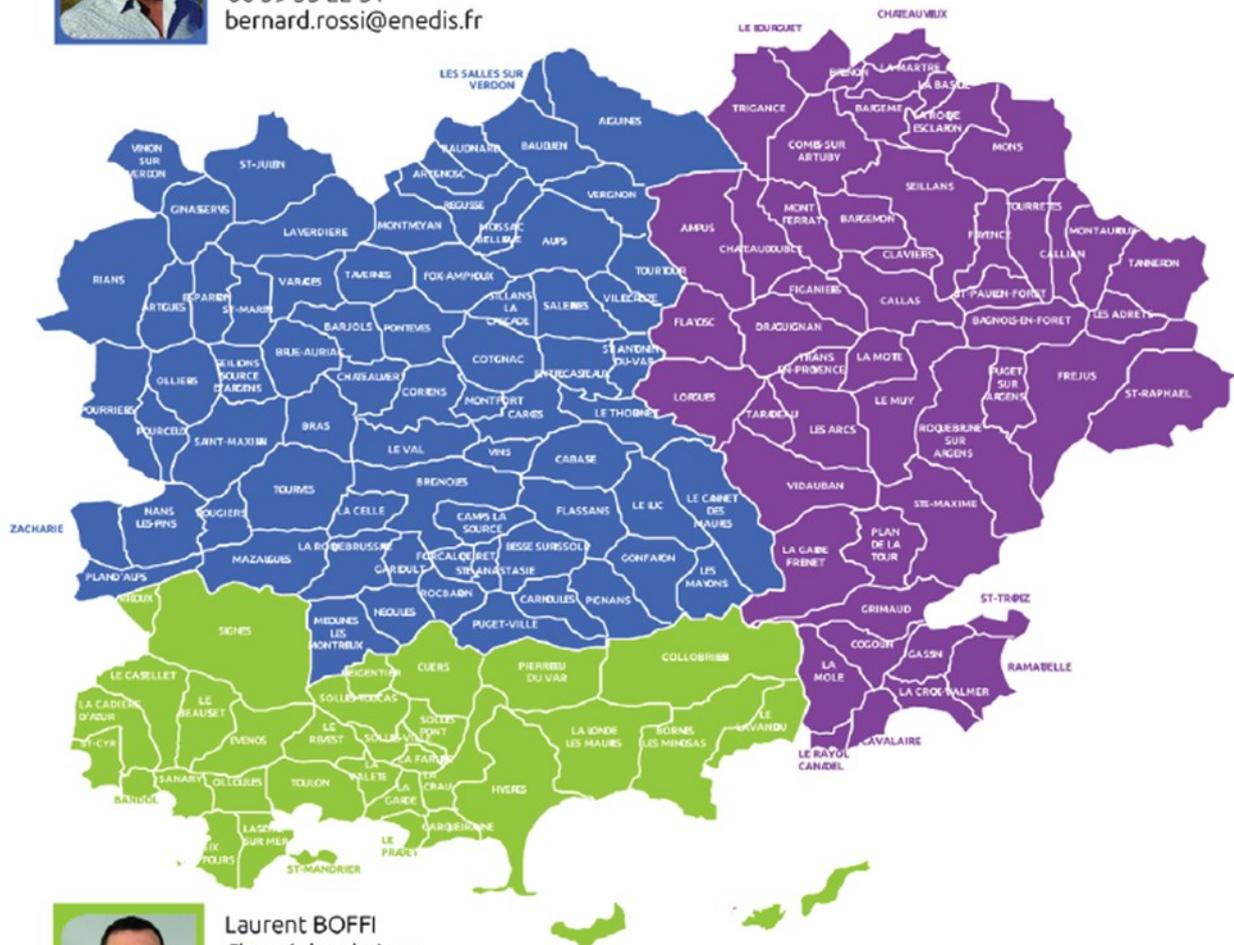
## ENEDIS S'ENGAGE À VOS CÔTÉS DANS LE VAR



**Bernard ROSSI**  
Chargé de relations  
avec les Collectivités Territoriales  
06 59 55 22 51  
bernard.rossi@enedis.fr



**Domenico ROSITANO**  
Chargé de relations  
avec les Collectivités Territoriales  
07 60 69 22 85  
domenico.rositano@enedis.fr



**Laurent BOFFI**  
Chargé de relations  
avec les Collectivités Territoriales  
06 18 61 08 93  
laurent.boffi@enedis.fr



### L'APPLI MOBILE « Enedis à mes côtés »

- L'application « Enedis à mes côtés » propose :
- Le diagnostic pas à pas en cas d'absence d'électricité
  - Le suivi des coupures d'électricité
  - La recherche des coupures au niveau d'une commune ou d'une rue avec l'historique des adresses recherchées
  - La liste détaillée des coupures
  - En cas d'absences répétées lors du passage du technicien en charge du relevé, la transmission des index d'un compteur en toute autonomie
  - La mise en relation facilitée avec un conseiller qui pourra répondre aux besoins du client
  - Une FAQ et des conseils



### VOTRE ESPACE COLLECTIVITES LOCALES [www.enedis.fr/collectivite-locale](http://www.enedis.fr/collectivite-locale)

- Enedis vous accompagne :
- Raccordement d'un bâtiment au réseau public de distribution d'électricité
  - Relations avec Enedis (concessions et CRAC, cahier des charges de concession, contrat unique et contrat CARD, déploiement du Très Haut Débit, newsletter)
  - Expertise Enedis (partenaire de projet, kits péricolaires)
  - Relation avec le fournisseur d'électricité (comprendre le rôle d'Enedis dans la facturation d'électricité, changer de fournisseur d'électricité ou résilier un contrat)
  - Démarche (accéder aux données de mesure, service de flexibilité local)



## Glossaire

**AODE** : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

**Art 8** : Article 8 du cahier des charges de concession relatif à l'enfouissement des réseaux

**BT** : Basse tension

**CMA** : Client Mal Alimenté

**CRAC** : Compte Rendu d'Activité de Concession

**CRE** : Commission de Régulation de l'Énergie

**Critère B HIX** : Temps moyen de coupure par an et par client BT, en minute, hors événements exceptionnels

**Critère B TTC** : Temps moyen de coupure par an et par client BT, en minute, Toutes Causes Confondues

**DP** : Distribution Publique

**FACE** : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

**FSL** : Fonds de Solidarité Logement

**GDO** : Gestion des Ouvrages

**HTA** : Haute tension de type A (Moyenne tension)

**HTB** : Haute tension de type B (Très haute tension = RTE)

**ICS** : Information commercialement sensible

**NC** : Non communiqué

**Poste Source** : Poste de transformation des tensions HTB en HTA (frontière entre RTE et ENEDIS)

**R1** : Redevance de Fonctionnement

**R2** : Redevance d'Investissement

**TPN** : Tarif de Première Nécessité (Tarif social de l'électricité)

**TRV** : Tarif Réglementé de Vente. Il s'agit des prix historiques de l'électricité, fixés par les pouvoirs publics. Depuis l'ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence, ils s'opposent aux offres à prix de marché, dont les prix sont librement fixés par les fournisseurs. Les TRV dits « jaunes » (puissance > 36 kVA) et « verts » (puissance > 250 kVA) seront supprimés au 1er janvier 2016. Seul le tarif « bleu » (puissance ≤ 36 kVA) est maintenu.

**TST** : Travaux sous tension

**TURPE** : Tarif d'utilisation des Réseaux Publics d'Électricité

**La loi NOME** : (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité) est une loi mise en application le 1er juillet 2011 et permettant aux fournisseurs alternatifs d'énergie de pouvoir bénéficier à partir de cette date d'un approvisionnement continu en électricité à un tarif raisonnable. Cette loi promulguée le 8 décembre 2010 a redéfini également les conditions de réversibilité : elle permet aux particuliers, artisans et petites entreprises ayant souscrit une offre de marché au tarif d'électricité dit « bleu » et/ou utilisant le gaz de ville (avec une consommation inférieure à 30 MWh) de retourner librement aux tarifs réglementés, à tout moment et sans aucune condition.



## Vos interlocuteurs



VAR · SYMIELEC

### Responsable du Service Études & Travaux

Jérôme DUVAL

04 94 37 24 04

jerome.duval@te83.fr

### Contrôleur de Concessions

Mehdi RASSOUL

04 94 37 28 13

mehdi.rassoul@te83.fr

### Correspondant Partenariat Solidarité

Nathalie BOUVET

06 61 02 68 62

nathalie.bouvet@edf.fr



### Pour les collectivités et bailleurs sociaux

04 26 70 16 33

<https://edf.fr/collectivites/electricite-gaz/tarifs-reglementes/tarif-bleu>



L'ELECTRICITE EN RESEAU

### Chargés de relations

avec les Collectivités Territoriales

### Secteur Nord-Ouest Var

Bernard ROSSI

06 59 55 22 51

bernard.rossi@enedis.fr

### Secteur Sud-Ouest Var

Laurent BOFFI

06 18 61 08 93

laurent.boffi@enedis.fr

### Secteur Est Var

Domenico ROSITANO

07 60 69 22 85

domenico.rositano@enedis.fr

## Territoire d'Énergie Var



614 Rue des Lauriers

ZAC Nicopolis

83170 BRIGNOLES

04 94 37 28 11



contact@te83.fr



[www.te83.fr](http://www.te83.fr)



@TE83Sym



Territoire d'énergie Var -  
Symielec



Territoire d'énergie Var -  
Symielec



Scannez ce QR Code pour accéder au site Internet de TE83-Symielec

### Comment ça marche ?

Télécharger une application de lecture de flash code sur Internet. Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo de votre Smartphone ou de votre tablette tactile.